

COUP D'ŒIL

SUR LE

LIBÉRALISME EUROPÉEN

ET SUR LE

LIBÉRALISME CANADIEN

Démonstration de leur Parfaite Identité.

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt.

Tous se sont détournés de la voie droite, et tous sont devenus inutiles.

Ps. XIII, 3.

MONTRÉAL

TYP : *Le Franc-Parleur*, 22, *Rue St. Gabriel.*

1876

COUP D'ŒIL

SUR LE

LIBÉRALISME EUROPÉEN

ET SUR LE

LIBÉRALISME CANADIEN

Démonstration de leur Parfaite Identité.

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt.

Tous se sont détournés de la voie droite, et tous sont devenus inutiles.

Ps. XIII, 3.

MONTRÉAL

TYP : *Le Franc-Parleur*, 22, *Rue St. Gabriel.*

1876

AVANT-PROPOS.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, a dit le Sage. Aussi, la grande erreur du temps présent, le libéralisme, n'est-elle qu'un mal ancien qui vient reprendre son empire dans le monde. David, au psaume XIII, nous peint ses tristes victimes telles qu'elles sont encore aujourd'hui. Leur malice, leurs ruses, leur inutilité pour le bien, rien ne manque au portrait. Voyons et jugeons :

" L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu.

" Ils se sont corrompus, et sont devenus abominables dans toutes leurs affections ; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

" Le Seigneur a regardé du haut du ciel sur les enfants des hommes, afin de voir s'il en trouvera quelqu'un *qui ait l'intelligence ou qui cherche Dieu.*

" *Tous se sont détournés de la voie droite, tous sont devenus inutiles.* Il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

" Leur gosier est un sépulcre ouvert ; *ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse ; le venin des aspics est sous leurs lèvres*..............

" Toutes leurs voies ne tendent *qu'à affliger et qu'à opprimer les autres, et ils n'ont point connu la voie de la paix.* La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux.

....

" Ils n'ont point invoqué le Seigneur ; *ils ont tremblé et ils ont été effrayés là où il n'y avait aucun lieu de craindre.*"

Notre présent travail ne sera, à vrai dire, que le commentaire de ces paroles inspirées. Nous le ferons par le simple exposé des œuvres du libéralisme moderne.

I

Comment nos libéraux se déguisent et se justifient.

Un fait de notoriété publique que nul, chez les catholiques du moins, ne peut ignorer, c'est que l'Eglise, par la bouche de son Chef infaillible, a condamné plusieurs fois le libéralisme dans toutes ses diverses manifestations, tant le libéralisme impie que celui qui se prétend catholique. Ces condamnations sont précises, claires et formelles. En ces derniers temps, le Pape à surtout stigmatisé le libéralisme catholique qu'il regarde comme *ayant fait plus de mal à la France que la Révolution et la Commune, avec ses hommes échappés de l'enfer.* Ce sont ses propres paroles.

S il n'est pas possible pour des hommes baptisés, qui tiennent à demeurer dans le giron de l'Eglise, de nier l'existence des condamnations qui pèsent sur le libéralisme catholique, il l'est encore moins de prétendre qu'elles n'obligent à rien. Une prétention semblable serait une espèce d'apostasie, et l'on se sent quelque répugnance à pousser brusquement jusque-là.

Nos libéraux canadiens sont fort peinés cependant de voir que le libéralisme catholique a été mal noté et proscrit par Pie IX. Ils voudraient le conserver malgré tout et paraître en même temps remplir les obligations que leur impose l'autorité doctrinale.

Astucieux comme l'ont été dans tous les temps les partisans de l'erreur, ayant aussi comme eux la manie de vouloir rester dans l'Eglise malgré l'Eglise, ils ont d'abord gardé un silence de mort sur toutes les condamnations que le Pape a portées contre le libéralisme catholique, et ils persistent encore à le garder. Lorsqu'ils sont

forcés par leurs adversaires d'aborder ce point délicat et chatouilleux, ils n'insistent pas, mais, glissant légèrement sur le sujet, ils se hâtent de passer à autre chose.

Ne pouvant garder toujours avec décence cette attitude, ils ont de plus imaginé de soutenir que le libéralisme condamné par le Pape n'est pas celui qu'ils professent. Ils affirment donc, mais sans jamais le démontrer ou le prouver, qu'il existe une différence essentielle entre les idées libérales qui règnent ici et celles qui ont cours en Europe.

Voici ni plus ni moins ce qu'ils allèguent pour se justifier et donner à croire que leurs idées n'ont rien de contraire à l'orthodoxie : " Le libéralisme condamné par Pie IX, disent-ils, est le libéralisme européen qui est religieux. Quant au libéralisme canadien, il n'est pas le même, il s'en faut, que le libéralisme européen, car il n'est pas religieux comme lui, mais purement politique. Donc, les condamnations, que le Pape a lancées contre le libéralisme, n'affectent pas le libéralisme canadien et nous pouvons le professer en sûreté de conscience."

Voilà bien ce que ne cessent d'affirmer nos libéraux et ce qu'ils ne se lassent point de répéter dans leurs journaux, dans leurs réunions, sur les hustings et aux portes des églises en temps de lutte électorale.

Or, il importe de les débusquer de derrière ce fragile retranchement. Avec un peu de patience nous y parviendrons. Nous voulons les démasquer si bien qu'il ne leur reste plus une seule chance d'en imposer. Pour être désormais surpris et trompés par eux, il faudra le bien vouloir.

Notre manière de procéder sera toute simple et toute naturelle. Nous considérerons d'abord la nature et les caractères du libéralisme européen ; puis, nous verrons ensuite quelle est la nature et quels sont les caractères du libéralisme au Canada. Si nous constatons que le libéralisme canadien diffère réellement du libéralisme européen, nos adversaires auront raison ; mais si nous les trouvons identiques et se confondant si bien ensemble qu'ils ne forment que le seul et même libéralisme, ils devront avec franchise s'avouer dans l'erreur, puis s'efforcer d'en sortir au plus-tôt par un acte de courageuse humilité.

II.

Deux especes de liberalisme.

Soit à dessin ou par ignorance, l'on a souvent confondu et l'on confond souvent encore deux espèces très-distinctes de libéralisme. Il y a le libéralisme avancé ou impie, que professent tous les révolutionnaires, et le libéralisme mitigé, adouci, modéré, le libéralisme soi-disant catholique enfin qu'on trouve chez des hommes pieux mêmes, mais qui s'illusionnent dans leur faux amour de la paix jusqu'à croire qu'il est licite d'entrer en accommodement avec le mal et l'erreur, dans le but d'obtenir d'eux certaines concessions en faveur de la vérité et du bien.

La distinction à établir entre ces deux espèces de libéralisme ne repose point sur des futilités ou des jeux de l'imagination, mais sur des différences réelles et notables. Le Pape veut que l'on fasse cette distinction, puisqu'il n'omet point de la faire lui-même, afin de nous rendre l'erreur saisissable jusque dans ses plus petites nuances.

" Les ruses et les violences des enfants du siècle, qui veulent " détruire la constitution de l'Eglise, dit Pie IX, et briser les " liens qui unissent les peuples aux évêques et les évêques au " Vicaire de Jésus-Christ, (voilà le libéralisme impie) demeure- " raient sans effet, si plusieurs de ceux qui portent le nom de " catholiques ne leur *prêtaient une main amie*." (Voilà le libéralisme catholique.)

Comme il est facile de le voir par ces paroles toutes ruisselantes de lumière, le libéralisme impie n'est qu'un accident ou une manière d'être du pur naturalisme : il nie tous les droits de Dieu pour leur substituer les droits de l'homme.

Quant au libéralisme catholique, c'est le système de ceux qui, épouvantés à la vue du nombre et de l'audace des impies, essaient de les adoucir, de les convertir même en leur cédant du terrain ou en tolérant leurs excès. " Usons de procédés conciliants à leur égard, disent-ils ; ne les brusquons point par des prétentions trop

accentuées ; nous finirons par nous les rendre favorables et aussi, peut-être, par leur faire ouvrir les yeux.

Ce système est en définitive celui de Fébronius, qui proposait des accommodements afin d'attirer les hétérodoxes à l'unité, or, l'on sait que le Pape Clément XIII a jugé ce système absolument comme Pie IX le juge aujourd'hui. " Singulière condescendance, " disait-il, en vertu de laquelle ce ne sont pas les hérétiques qui se " convertissent, mais les catholiques qui sont pervertis."

Quoique tout-à-fait distinct et fort différent du libéralisme impie, le libéralisme soi-disant catholique ne va pas sans lui cependant. Et comment cela ? demandera-t-on peut-être.—Parce-que le caractère propre du libéralisme catholique, d'après le Pape qui voit bien ce qu'il voit, c'est de *tendre une main amie* aux enfants du siècle et de seconder l'impiété de leurs efforts par des compromis ou la complicité du silence, sous prétexte de ménager la paix, d'user de prudence et de faire de la conciliation. D'où il suit que pour avoir une juste idée du libéralisme catholique et le reconnaître dans les mille formes qu'il revêt, il faut en premier lieu étudier les caractères du libéralisme impie. C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant.

III.

Liberalisme impie en Europe.

Le libéralisme impie, que nous considérons dans l'Europe seule pour le moment, comprend tous les dogmes révolutionnaires, ou, si on l'aime mieux, c'est le *credo* de la Révolution. Ce *credo*, on le trouve formulé dans les fameux principes de 89, que l'on invoque partout comme les grandes conquêtes de l'esprit moderne.

Or, les principes de 89 qui constituent le libre examen politique, le protestantisme politique, selon l'expression de M. Louis Veuillot, se trouvent ainsi formulés dans la déclaration des prétendus *droits de l'homme et du citoyen :*

" Art. I.—Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

" Art. II.—Le but de toute *association politique* est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et *la résistance à l'oppression*. (Par *propriété* il faut entendre ici, comme l'ont entendu les auteurs de cette pièce : *droit de posséder en dépouillant autrui.*)

" Art. III.—Le principe de *toute souveraineté réside essentiellement dans la nation*. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui *n'en émane expressément.*

" Art. IV.—La loi est l'*expression de la volonté générale, Tous les citoyens ont droit de concourir* personnellement ou par leurs représentants *à sa formation.*

" Art. V.—Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, *même religieuses*, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

" Art. VI.—La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; *tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement,* sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

" Art. VII.—La société a le droit de demander compte à *tout agent public* de son administration.

" Art. VIII.—L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, *abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits :*

" Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires........., ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

....

" La loi ne reconnait plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution."

Tels sont les principes de 89, et c'est une assemblée nationale, une assemblée délibérante et constituante qui les a formulés ; c'est, par conséquent, *la politique*, qu'on veuille bien le retenir, qui les a promulgués comme bases d'un nouvel ordre de choses. Il est évident que ces principes attaquent l'ordre religieux et tendent même à l'anéantir. Par là brille dans un nouveau jour cette grande vérité, que nos catholiques libéraux s'obstinent à ne point voir : *au fond de toute question politique se trouve toujours la question religieuse.* Il est surprenant que des catholiques, qui ont la prétention d'avoir tant de lumières et de science, ne voient point cette vérité, lorsqu'elle a crevé les yeux de l'impie Proudhon lui-même et l'a forcé de lui rendre un hommage public.

C'est un fait d'expérience universelle que, dans tous les temps, les hommes, ceux du moins qui ont voulu faire usage de leur raison, ont considéré la religion comme le fondement indestructible des sociétés humaines : " Qui ébranle la religion ébranle le fondement même de toute société ", disait Platon, et Xénophon ajoutait : " Les cités et les nations les plus pieuses furent toujours les plus sages et celles qui eurent une plus longue durée." Plutarque disait à son tour " qu'il est plus facile de bâtir une ville dans les airs que de constituer une société sans la croyance à la divinité ". Rousseau constate que " jamais Etat ne fut fondé que la religion ne lui servit de base ", et Voltaire avoue " que partout où il y a une société la religion est absolument nécessaire."

Si le sens commun veut que la religion soit le fondement indestructible des sociétés humaines, il veut par là même que la politi-

que soit intimement liée à la religion. D'où il suit que vouloir dégager la politique de l'élément religieux, est une folie, une impiété, un crime contre nature ; d'où il suit encore qu'une mauvaise politique est de toute nécessité une arme dirigée contre la religion. Un examen quelque peu attentif de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen nous fera mieux comprendre combien cette conclusion est rigoureuse.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et elle continue de demander la *destruction* de l'ordre social et religieux existant. Elle a voulu et veut tout détruire, afin de tout refaire.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a voulu établir et continue de vouloir établir le *communisme*, en proclamant que tous les individus de notre espèce *naissent et demeurent libres et égaux en droits*. Elle a demandé et demande encore par là la suppression de la propriété, l'anéantissement de la famille, la destruction de toute hiérarchie sociale fondée sur la fortune, l'abolition de tous les droits acquis, de toutes les supériorités, au profit du nivellement complet, puis donne le jour au *suffrage universel*.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et décrété comme elle demande et décrète encore la *souveraineté* de l'homme, Roi, Sénat, Parlement ou Peuple, dans le but d'établir soit le despotisme d'un seul, dont les volontés sont érigées en lois suprêmes devant lesquelles s'effacent les prescriptions divines et ecclésiastiques en contradiction avec elles ; soit le despotisme de la multitude, soit une monarchie dans laquelle le roi est esclave du parlement, et le parlement esclave de l'opinion, et l'opinion esclave de quelques hommes à l'esprit et au cœur dépravés. Elle consacre en particulier le communisme de l'Etat qui s'empare, comme dit Mgr. Gaume, des âmes, par l'éducation ; de la liberté par la centralisation ; de la fortune, par l'impôt et par des lois *injustement restrictives* ou même destructives du droit de propriété ; de la vie enfin, par la conscription sans autres limites que sa volonté.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incar-

née dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande encore la *liberté*, c'est-à-dire la *licence*, le *laisser-faire* en toutes choses, sauf, plus tard, à ne rien laisser faire sans sa permission ; elle a reclamé et reclame encore la liberté illimitée de la parole, des cultes et du divorce.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande encore la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, afin de ruiner l'influence sociale de cette dernière, la dépouiller impunément, faire absorber le pouvoir spirituel ou de Dieu, par le pouvoir temporel ou de l'homme, de manière à réaliser sa maxime favorite : l'Eglise doit être dans l'Etat et le prêtre dans la sacristie.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande enfin la *reconnaissance* politique et la protection de tous les cultes, afin de mettre sur la même ligne l'erreur et la vérité, de les rendre aux yeux des peuples l'objet d'une égale indifférence, de les confondre dans un même mépris, et par là de substituer à la religion révélée de Dieu la religion naturelle, fabriquée par l'homme, interprétée et sanctionnée par lui.

Ainsi donc, isoler l'homme de Dieu, briser tous les liens qui le tiennent sous la dépendance de son Créateur, tant dans la vie privée que dans la vie publique, pour le mettre, en prétextant de le réhabiliter dans sa liberté primitive, sous l'unique contrôle de sa raison et de sa volonté propre, voilà ce qui constitue le libéralisme en général. C'est la plus effrénée de toutes les licences, que l'on veut rendre acceptable en l'affublant d'un nom de nature à en imposer par son air de décence. Considéré dans son origine, ses agissements et sa sphère d'action, il est *politique* ; mais, dans ses principes et le but qu'il poursuit, il est foncièrement *impie*.

Ils mentent donc à l'histoire sciemment ou par ignorance, ils mentent à ce qui se passe sous leurs yeux, ceux qui soutiennent que le libéralisme peut être purement politique, c'est-à-dire ne refléter aucune teinte religieuse ou ne contrarier en rien les dogmes et la morale du christianisme. Tout libéralisme attaque la religion, et il n'a pas d'autre raison d'être que de la battre en brèche. A l'instar de toutes les erreurs les plus subtiles, il tente de se

déguiser, de cacher le venin de sa malice sous des allures politiques séduisantes, comme nous allons le voir dans le chapître suivant ; mais ses déguisements, loin de le rendre moins préjudiciable aux intérêts de la vie sociale et religieuse des peuples, doivent nous le faire regarder comme très-dangereux et très-redoutable.

— —

IV

Libéralisme catholique en Europe.

Comme nous l'avons vu, les principes de 89, formulés dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, sont le *credo* de la Révolution, la Révolution elle-même dans l'ordre des idées. Lorsque ces idées passent de l'ordre spéculatif dans l'ordre pratique, nous avons la Révolution dans les faits, telle qu'elle a sévi en France en 93, telle qu'elle sévit encore en Italie et en Espagne.

Les principes de 89 portent encore un autre nom : on les appelle les *idées modernes*. On veut signifier par là que les individus et les peuples ont mis de côté les *vieilles idées catholiques*, qui leur servaient de boussole et de paratonnerre, pour adopter les dogmes révolutionnaires. Et le monde, qui, dans le délire de l'impiété, travaille à rejeter le christianisme de son sein et tout ce qui vient du christianisme, afin de se reconstituer sur ces dogmes comme assises, prend le nom de *monde moderne*. Ses lois, ses maximes, ses institutions, le système d'enseignement qu'il préconise et patronise, ses prétendues réformes en tout genre, en haine de Jésus-Christ, de son Eglise et de la civilisation chrétienne, constituent la *civilisation moderne*, civilisation qui procède de l'orgueilleuse raison de l'homme, doublée de la malice de Satan.

Il n'est donc pas étonnant que le Pape, gardien de la saine doctrine et protecteur de l'ordre en ce bas monde, ait condamné la proposition qui dit que le Pontife romain " peut et doit se *reconcilier* avec le *libéralisme* et la *civilisation moderne* " ; mais ce qui étonne, c'est que des hommes, ayant la prétention d'être bons, sincères et pieux catholiques, se posant comme tels et se considérant comme injuriés si l'on fait mine de ne pas croire à leurs protestations de dévouement à l'Eglise, veulent à tout prix cette conciliation et font d'incessants efforts dans le but de l'opérer. Ces hommes sont les *catholiques libéraux*.

Les catholiques libéraux composent l'arrière-garde de la grande armée révolutionnaire et ils sont à cent lieues de le soupçonner. Aussi prennent-ils aisément feu et s'irritent-ils lorsqu'on veut leur

faire envisager la position qu'ils occupent. Eux qui s'imaginent, non pas servir la Révolution, mais la combattre, ils en sont néanmoins les plus fermes appuis. Ils nourrissent l'espoir de la museler, de la diriger, de la convertir même, mais la Révolution, bête qui ne s'apprivoise pas plus que la vipère ou le tigre, les enlace dans ses filets et les entraîne à sa suite, après les avoir attirés à elle par de feintes caresses. S'ils font juste l'inverse de ce qu'ils se proposent, leur orgueil en est la cause. Ils veulent servir les intérêts de la religion, il est vrai, mais à leur manière et comme ils l'entendent, non pas comme la religion demande à être servie.

" Le libéralisme catholique, a dit un grand écrivain, n'a aucune valeur ni comme doctrine, ni comme moyen de défense de la religion ; il est aussi incapable d'assurer l'Eglise dans la paix que de lui procurer le moindre avancement et la moindre gloire. Il n'a été qu'une illusion, il n'est qu'une obstination et qu'une attitude. On peut prédire son destin. Promptement abandonné des intelligences généreuses, auxquelles il doit un certain éclat de sentiment, *il ira s'engouffrer dans l'hérésie générale.* Puissent les adeptes qu'il y entraînera ne pas se transformer en ardents persécuteurs, suivant l'ordinaire conséquence des faibles têtes qu'envahit le faux esprit de conciliation ! Certains esprits semblent faits pour l'erreur comme certains tempéraments pour la maladie. Tout ce qui passe d'insalubre s'accroche-là : ils sont pris au premier vent et au premier sophisme ; ils sont le partage, le butin, la chose des puissances de l'air, et l'on peut les définir comme l'antiquité définit l'esclave, *non tam viles quam nulli.*"

Une chose que les catholiques libéraux semblent redouter pardessus tout, c'est l'irritation des esprits. Elle les épouvante et se dresse devant eux comme le plus grand obstacle qui s'oppose à l'acceptation et à la diffusion de la vérité, et qui empêche le triomphe de la justice et du droit. Ces esprits, dont l'irritation est si fort à craindre, sont les esprits révolutionnaires, les esprits imbus des fameux principes de 89.

Or, pour ne point provoquer cette irritation et n'avoir point à subir ses fâcheuses conséquences, les libéraux catholiques sont d'avis que la charité, la prudence et la modération leur imposent le devoir, dans l'intérêt de la religion, de se montrer très-conciliants

et pleins de condescendance dans leurs fréquents rapports avec les ennemis de Dieu et de l'Eglise. Après les avoir pris dans cette glu, ils se flattent d'en faire des hommes nouveaux.

Si ces derniers, comme il arrive à peu près toujours, ont l'air de s'impatienter et de s'aigrir en entendant proclamer des vérités et des principes qu'ils refusent d'admettre, les catholiques libéraux conseillent alors d'user d'une grande réserve, de garder même tout-à-fait le silence, de peur qu'en continuant *inopportunément* de faire valoir les droits de la justice et de la vérité, l'on révolte de belles intelligences et de nobles cœurs, et qu'on leur rende ainsi toute conversion impossible. Dans leur opinion, c'est mal servir et compromettre la cause du bien que d'effaroucher et de mécontenter, par une déclaration de vrais principes, ceux qui se montrent assez bien disposés tant qu'on s'abstient de tenir pareil langage. " Il faut donc abandonner, disent-ils, au moins pour un temps, certaines questions irritantes ; si nous consentons à ce sacrifice, nous aurons plus de chance d'être écoutés lorsque nous reclamerons sur d'autres points."

Eu égard à ces dispositions, les catholiques libéraux sont ennemis de toute lutte, de celles au moins qui ont ce caractère énergique et persévérant que communique la défense du droit et de la vérité. Leur imagination, prompte à s'alarmer, ne voit là que périls et dangers de toute espèce ; et, pour les conjurer, ils sont toujours disposés à entrer en accommodement avec les suppôts de l'impiété. Ils se laissent prendre à leur faux air de bienveillance et de générosité, et, pour en venir promptement à signer un traité de paix, ils allèguent que vouloir les forcer à céder entièrement serait s'exposer à subir dans la suite de cruelles représailles. Ils se montrent donc satisfaits de demi-solutions, de demi-mesures, et ils croient avoir réglé nombre de questions de la manière la plus avantageuse du monde lorsqu'ils n'ont faits, par leurs concessions, qu'ajourner les difficultés et que multiplier les embarras.

Les catholiques libéraux ont encore pour principe de ne pas être trop exigeants. C'est un excellent moyen de goûter les douceurs d'un coupable repos et de favoriser leurs petits intérêts personnels, surtout ceux de l'amour-propre. Ils justifient le principe qui les autorise à être lâches en disant qu'il faut éviter de soulever

des tempêtes et ne point s'exposer à tout perdre. Voilà pourquoi la bonne politique pour eux est celle qui se fait, non pas sur le propre terrain de la justice et de la vérité, mais sur les frontières de l'ennemi. Ils font des concessions sur tout, afin de l'amener à leur accorder, lui anssi, quelque chose sur tous les points. Ils jugent cette conduite très-prudente et très-sage, et ils ne s'aperçoivent point que l'ennemi seul a retiré des avantages dans ces transactions ; quant à eux, ils n'ont que des pertes à enregistrer et ces pertes sont fort humiliantes. Les demi-vérités et la demi-justice ne sont ni la vérité ni la justice ; mais bien l'erreur et l'iniquité. Et c'est ainsi que se trouve parfaitement vérifiée la parole de Clément XIII ; " Singulière condescendance en vertu de laquelle ce ne sont pas les hérétiques qui se convertissent, mais les catholiques qui sont pervertis."

En deux mots, les catholiques libéraux sont des peureux, des lâches, des hommes trop occupés de leurs intérêts personnels. Ils visent à être bien avec tout le monde, et, pour atteindre ce but, ils cherchent à résoudre pratiquement le très difficile problême de rester catholiques tout en ayant les bonnes grâces du camp ennemi. Ils ne professent aucun principe révolutionnaire ou impie ; ils ont même horreur de la Révolution et de l'impiété ; mais, à cause de la crainte qu'ils ont d'irriter, de se compromettre et de tout perdre en voulant tout obtenir, ils laissent dire et faire la Révolution. Ils gardent parfois un silence qui ressemble trop à la complicité, et, pour sauver quelque chose dans cette guerre d'extermination que l'impiété a déclaré au christianisme sur toute la ligne, ils recourent aux compromis, aux transactions, aux accommodements qu'ils ne concluent jamais qu'en faisant seuls tous les frais du sacrifice.

Voilà pourquoi Pie IX, qui voit si bien les choses parcequ'il les voit de très-haut, caractérise les catholiques libéraux en disant *qu'honnêtes et pieux ils pervertissent néanmoins la doctrine de l'Eglise, en voulant la faire concorder avec leurs opinions soi-disant libérales ; que, par amour d'une fausse conciliation, ils favorisent des opinions très-pernicieuses et prêtent ainsi une main amie aux entreprises des pervers.*

Comme le libéralisme impie opère sur le terrain politique et

que, d'un autre côté, le libéralisme catholique consiste à transiger avec lui par crainte, par prudence ou par intérêt, à lui faire tantôt une concession et tantôt une autre, il va de soi que le libéralisme catholique est un libéralisme *politique*, tout comme le libéralisme impie.

Pie IX le dit, d'ailleurs, expressément ; et l'on ne conçoit pas comment il peut arriver qu'il y en ait qui, prétendant savoir tant de choses et les savoir si bien, osent soutenir que le Pape a condamné le seul libéralisme européen *religieux*, mais pas du tout le libéralisme politique. Ont-il donc sitôt perdu le souvenir de ces mémorables paroles, ou ne leur attribuent-ils aucune autorité :

" Ils ne sont pas rares, c'est Pie IX qui parle, ceux qui, faisant " en quelque sorte cause commune avec les impies, s'efforcent de " mettre sur le même pied la lumière et les ténèbres, la justice et " l'iniquité, au moyen de doctrines qu'ils appellent *catholiques* " *libérales*, doctrines qui reposent sur de très-pernicieux principes, " FAVORISENT LES ENVAHISSEMENTS DE L'AUTORITÉ SÉCULIÈRE " dans les choses spirituelles, ou au moins portent à TOLÉRER LES " LOIS LES PLUS INIQUES."

Nous le demandons à tout homme de sens et de bonne foi : *favoriser les envahissements de l'autorité séculière, tolérer les lois les plus iniques*, où cela peut-il avoir lieu, si ce n'est sur le terrain politique et nulle part ailleurs ?

C'est donc en vain que l'on cherche des échappatoires par des ruses jansénistes ; le bon sens catholique est là pour protester et dire que tout libéralisme, même le plus mitigé, a une face politique, et que l'Esprit du mal s'en sert comme d'un masque pour mieux guerroyer contre le Christ et son Eglise.

Après cette vue générale du libéralisme catholique en Europe, il convient d'entrer dans quelques détails.

V

Comme il serait long, pour voir le libéralisme catholique à l'œuvre, de le suivre dans les divers pays de l'Europe et dans chacune de ses manifestations, nous nous bornerons à repasser en revue quelques uns de ses principaux actes en France, car c'est là, on peut dire, que sont ses chefs actuels et qu'il a établi son chateau fort. Nous nous convaincrons davantage par cet examen qu'il ne cesse point de nager dans les eaux de la politique, et que c est là l'élément dans lequel il se meut naturellement.

On sait qu'il se forma en France, il y a plus de vingt cinq ans, un parti qui prit le nom de catholique. Son but était de combattre l'impiété et d'obtenir complète justice en faveur des catholiques, surtout en matière d'enseignement. La Révolution sait que les jeunes générations appartiennent à ceux qui s'en emparent par l'éducation ; aussi tend-elle toujours à avoir le monopole de l'enseignement. Elle l'avait en France, et l'Université, comblée de faveurs et de privilèges, l'exerçait à son profit. Il était donc urgent de travailler à le détruire.

Peu de temps après sa formation, ce parti, qui était appelé à jouer un si grand rôle et à rendre d'importants services, se scinda, et ce fut le libéralisme qui détermina ce malheur. M. de Falloux, à qui l'on offrit un portefeuille de ministre et qui l'accepta, ne trouva plus dans sa nouvelle position qu'il fut avantageux de lutter carrément et sans trève pour obtenir en faveur des catholiques une loi qui leur garantit la liberté complète. Il leur proposa donc de se rallier autour d'un projet de loi où d'insignifiants avantages leur étaient accordés, mais qui laissait en réalité l'Université maîtresse de la position. Il alléguait, pour le faire agréer à ses amis, la situation difficile, l'esprit du temps, la nécessité d'en finir, l'impossibilité d'obtenir des conditions meilleures.

M. Dupanloup, alors simple abbé, et M. de Montalembert adoptèrent les vues de M. de Falloux et le suivirent ; les autres avec raison crurent plus catholique et partant plus sage de les laisser aller, et de ne prendre part à aucune des transactions proposées.

Dès lors, l'*Ami de la Religion* et le *Correspondant* entonnèrent une jérémiade qui dure encore. Ils accusèrent les catholiques, qui ne voulaient point pactiser avec l'impiété, de nourrir un *acharnement aveugle et profondément inintelligent* contre le projet de loi : ce sont les propres paroles de M. l'abbé Dupanloup. Il ajoutait qu'ils mettaient dans tout cela une témérité de conduite, une violence dans l'attaque qui allait mal à la difficulté des temps et à la gravité des périls ; qu'il était alarmé de cet état de choses, parceque ces catholiques prenaient, à son avis, dans les affaires de l'Eglise, une initiative et une direction qui ne leur appartenaient pas. Ces mêmes idées absolument se trouvent répétées dans le fameux *Avertissement* qu'il lança plus tard, étant évêque, à l'adresse de M. Louis Veuillot.

Voici en peu de mots quels sont les principes d'après lesquels se dirigèrent alors les chefs catholiques libéraux et d'après lesquels ils se dirigent encore aujourd'hui. C'est M. de Montalembert qui les a formulés et qui parle au nom de tous :

" Si on pouvait supprimer la liberté de l'erreur et du mal, ce serait un devoir. Mais l'expérience prouve que dans notre société moderne, on n'en peut venir à bout *sans étouffer également la liberté du bien.* La liberté de conscience *tourne aujourd'hui au profit de la religion.* Sans doute, il serait insensé de la proclamer dans les pays où elle n'existe pas, mais là où ce principe existe, où il a été *une fois inscrit dans les lois,* GARDEZ-VOUS DE L'EFFACER, *car il devient la sauvegarde de la loi et le boulevard de l'Eglise.*"

C'est à de pareils excès que poussent les idées de conciliation, et ceux qui les commettent osent s'en applaudir comme d'une excellente action. La liberté de conscience, qu'ils prônent comme nécessaire à la liberté du bien dans notre société moderne, comme un avantage pour la religion et un rempart pour l'Eglise, Grégoire XVI dit " qu'elle amène une corruption plus profonde de la " jeunesse, qu'elle provoque au mépris des choses saintes et qu'elle " *cause la ruine* des Etats qui brillent le plus par leurs richesses, " par leur puissance et par leur gloire." Pie IX, à son tour, la qualifie de *délire* qui attire sur les peuples des maux immenses et souverainement déplorables. Si Grégoire XVI et Pie IX ont raison,

les catholiques libéraux ont tort. Par essence, l'erreur est un dissolvant et le mal un désordre ; il ne saurait donc jamais être, eût-on les meilleures intentions du monde, permis de reconnaître, en principe, qu'ils peuvent produire l'union ou compter parmi les éléments de l'ordre, et d'agir conformément à un tel principe.

Une admiration outrée, une espèce de culte pour le parlementarisme, sa marotte en politique, ne contribua pas peu à confirmer M. de Montalembert dans ses idées libérales. Ses adhérents et ses adeptes continuent de marcher fidèlement sur ses traces. A quoi passent, en effet, leur temps, depuis leur fondation, les journaux et publications périodiques qui servent d'organes aux catholiques libéraux, notamment le *Correspondant*, le *Français* et la *Gazette des Villes et Campagnes ?* A combattre l'impiété et la Révolution ? Pas précisément. Ils sont pleins d'égards pour elles et ils ne trouvent jamais qu'on les ménage assez. Aussi, leur polémique la plus vigoureuse est-elle dirigée contre les écrivains franchement catholiques, qu'ils accusent d'être la cause de tous les maux dont souffre l'Eglise : ils les trouvent ni assez modérés ni assez conciliants. " Par les doctrines inflexibles que vous émettez sans discernement ni prudence, disent-ils, vous soulevez des colères et des tempêtes contre nous, et vous éloignez de l'Eglise ceux qui commençaient à se montrer assez bien disposés à son égard."

Tels sont la conduite et le langage de toute la presse catholique libérale de France. Son travail se borne à dissimuler ou à diminuer la vérité dans le but d'avoir la paix avec la Révolution et d'obtenir que les catholiques jouissent de quelques-uns de leurs droits indéniables à titre de faveurs. Quant aux hommes qui n'aiment point sa manière d'entendre et de pratiquer la modération, elle les représente comme des insensés et des furieux.

Toujours méticuleux et disposés, pour apaiser les clameurs de la Révolution, à sacrifier, comme Pilate, la vérité et la justice en leur rendant de stériles hommages, les catholiques libéraux firent bien piteuse figure à l'apparition du *Syllabus.* Cette pièce les remplit d'alarmes, et ils se dirent tout bas à l'oreille que le Sain Père était bien imprudent de passer entière condamnation sur les idées du monde moderne. Afin de calmer les gouvernements, les politiciens et même les journaux impies, qui tous répétaient en

chœur avec indignation que le Pape leur lançait une déclaration de guerre, ils se mirent à l'œuvre dans le dessein de démontrer qu'en somme le Syllabus était un document tout-à-fait inoffensif, ou que, du moins, il condamnait fort peu de choses. On atténua si bien la portée de l'acte pontifical qu'on le rendit lettre morte dans la pratique, et, parmi ceux qui se distinguèrent à cette besogne, il faut citer les patrons et rédacteurs du *Correspondant* et de la *Gazette des Villes et Campagnes,* tous partisans zélés de l'erreur libérale.

La politique, pour ne pas être dérangée dans ses calculs et pour caracoller comme elle l'entendrait, libre de tout frein religieux, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, demandait cette espèce d'apostasie. On n'hésite pas à lui donner satisfaction, en invoquant toujours la paix et la modération qu'il fallait à tout prix faire régner, les mille complications qui allaient surgir si l'on irritait les esprits par un zèle intempestif.

La même scène, avec des circonstanees encore plus pénibles, se renouvela quand la grande question de l'infaillibileté pontificale fut soulevée dans le monde catholique. Les gouvernements et les politiques redoutaient extrêmement la proclamation de l'infaillibilité comme dogme. Jusqu'alors, abrités derrière les fameuses idées gallicanes, ils soutenaient qu'ils n'étaient pas tenus d'obéir au Chef de l'Eglise, élevant seul la voix en dehors d'un concile général. Leur dessein était d'éluder par là les condamnations dont les papes, surtout depuis les luttes du Sacerdoce et de l'Empire, n'avaient cessé de frapper les envahissements du pouvoir civil dans le domaine ecclésiastique et religieux, et ses tendances continuelles à s'affranchir de toute subordination à l'égard de l'autorité spirituelle, dans le but de régner en despote et d'imposer ses volontés comme autant de lois suprêmes. Par la proclamation du dogme de l'infaillibilité, il arriverait que la voix du Pape serait regardée par les peuples comme la voix de Dieu même et qu'il deviendrait très difficile par conséquent, pour ne pas dire impossible, d'asseoir le Césarisme sur des bases solides et durables.

On résolut donc d'empêcher la proclamation que l'on redoutait tant, et l'on se servit pour cela des catholiques libéraux. Après leur avoir rempli l'esprit de vaines terreurs, on les lâcha dans la

presse et à la tribune. Et eux, sans trop soupçonner peut-être qu'ils faisaient admirablement bien les affaires de la Révolution, ils organisèrent une véritable croisade contre l'infaillibilité. De toutes parts, à un moment donné, se répandirent des écrits d'origine suspecte, dans lesquels on tentait de démontrer, en accumulant les sophismes et les mensonges historiques, que déclarer le Pape infaillible était une impossibilité, au moins un immense malheur. On s'apitoyait beaucoup sur le sort des hérétiques en particulier et aussi sur celui des schismatiques qui se trouveraient forcément condamnés à ne jamais pouvoir se convertir, si cette déclaration avait lieu, et puis on traçait un tableau effrayant de la guerre que les gouvernements allaient prendre occasion de là de faire à l'Eglise et de ses fâcheuses conséquences.

Bref, les catholiques libéraux remuèrent ciel et terre ; ils allèrent même jusqu'à outrager le Pontife Suprême, le qualifiant d'*idole du Vatican*, et cela, pour forcer le Concile à ne pas affirmer une vérité qui écrasait la tête de l'hydre révolutionnaire, cachée dans les replis de la tortueuse politique moderne.

VI.

A qui voudrait persister à nier que le libéralisme catholique soit en même temps politique, nous dirions de jeter un coup d'œil sur le passage de Napoléon III au trône de France. Qu'ont-ils fait la plupart du temps, lui et ses ministres ? Du libéralisme catholique. Tout en rendant de stériles hommages à la religion, en protestant de leur dévouement à l'Eglise et à son auguste Chef ils ont sacrifié la justice, la vérité, les intérêts de Dieu à leurs intérêts personnels ; ils ont eu la lâcheté de Pilate en face de l'innocence opprimée et persécutée. Oubliant qu'il est écrit que nul ne peut servir deux maîtres, le Christ et Bélial, ils ont travaillé à se rendre acceptables, à la fois, à l'Eglise et à la Révolution. Comme cette dernière, sitôt qu'elle s'aperçoit qu'on la redoute, devient excessivement arrogante et impérieuse, ils ont beaucoup fait pour elle, dans l'espoir de l'amener à vivre en paix avec l'Eglise. Et l'Eglise avait à payer seule tous les frais de cet accord qu'on voulait lui imposer de force.

Ils ont toléré toutes les erreurs et permis toutes les débauches de l'intelligence ; à la vérité seule, sous prétexte qu'elle est irritante, ils ont refusé le droit d'être entendue : ils l'ont même persécutée. Quand, à Paris et dans les provinces, la presse impie avait pleine liberté de vomir tous les outrages contre l'Eglise, les évêques de France, de par la volonté de Napoléon III et de ses ministres, n'étaient pas libres de publier les encycliques du Pape ; il fallait, leur disait-on, *ménager* les ennemis de l'Eglise, ne pas les *irriter* inutilement. Mgr. Dupanloup, dans l'avant-propos de sa brochure sur la *Convention du* 15 *septembre* et l'*Encyclique du* 8 *décembre*, écrivit quelques phrases pour déplorer cet état de choses : mais il ne leur donna ni l'ampleur, ni l'allure militante qu'on remarquait dans ses tirades à l'adresse des catholiques, ennemis des transactions et des accommodements. Il parla comme *citoyen*, mais se tut comme *évêque*, afin de ne pas faire *mépriser la justice du pays*. Ce sont ses propres paroles. Il se sentait obligé de combattre, mais, pour ménager l'ennemi, il renonça aux avantages que

ui assurait la hauteur de sa position et se revêtit de l'armure la moins propre à offusquer. Pour ne pas faire mépriser la justice du pays, il crut devoir respecter jusqu'à un certain point les droits que s'arrogeait l'iniquité.

Quand Victor-Emmanuel volait à Pie IX une partie de ses Etats, le même Napoléon III et ses ministres laissèrent l'injustice se consommer, sous prétexte qu'intervenir troublerait la paix du monde. Quand enfin la Révolution demanda qu'on lui livrât Pie IX sans défense, Napoléon III encore et ses ministres le sacrifièrent, espérant que ce sacrifice vaudrait à la France un rempart de quelque cent mille baïonnettes ; ils croyaient mieux favoriser par là les grands intérêts de l'ordre et de la religion, mais les événements ont démontré jusqu'à la dernière évidence que les calculs des lâches portent toujours à faux.

Si nous considérons maintenant ce qui s'est passé depuis la chute de Napoléon III, et si nous nous demandons quelle a été l'une des principales causes qui ont empêché le rétablissement de la monarchie chrétienne en France, seul remède à tous les maux qui la dévorent, nous trouvons que c'est encore le libéralisme catholique. Nouvelle preuve que cette espèce de libéralisme opère toujours sur le terrain politique. Les catholiques libéraux auraient voulu rallier tout le monde à peu près à la cause légitimiste ; mais, pour obtenir ce résultat, il fallait des sacrifices de principes, sacrifices auxquels ils ont consenti, mais que Henri V n'a pas voulu ratifier.

Si donc la France est fort mal assise sur ses fondements à l'heure qu'il est ; si elle vit dans de perpétuelles fluctuations, sans jamais pouvoir se fixer à quelque chose de solide et de durable, c'est toujours la faute du libéralisme, qui s'accroche à toute solution éphémère des difficultés, comme à une planche de salut certaine et qui refuse d'appuyer toute ligne de conduite en parfaite harmonie avec ce qu'exigent la rigueur et l'inflexibilité des principes. La ligne droite lui répugne absolument ; il faut qu'il biaise et se meuve dans les zigzags.

Dans les autres pays de l'Europe, le libéralisme catholique présente les mêmes caractères qu'en France ; la politique est toujours son château-fort. Qu'il nous suffise de citer la seule Belgique pour

corroborer notre preuve. Or, voici comment vont les choses dans ce pays, au témoignage du Révd. M. Ouellet, prêtre du Séminaire de St. Hyacinthe, qui a puisé ses renseignements aux meilleures sources. C'est un Belge même, avec qui il a eu un entretien, qu'il laisse parler, et ce Belge lui a peint la situation telle qu'elle est, sans exagération aucune, comme il a pu le constater par de nombreux renseignements puisés à d'autres sources.

“ Le peuple (belge) est catholique, dit-il : dans les campagnes on pratique la religion partout ou presque partout. Dans les villes, la majorité, je puis dire la grande majorité, est sincèrement religieuse. Mais, parmi les catholiques, un certain nombre, parmi les plus influents, n'ont pas réussi à se débarrasser complètement de la *grande illusion libérale* qui a fait tant de mal à la France, et qui nous a mal servis en Belgique. Voyez nos ministres ; ils sont catholiques, plusieurs sont même de *fervents catholiques*. Ecoutez cependant leurs discours ; ils ne peuvent taire leur admiration pour les institutions modernes ; la liberté de la presse surtout, qui nous fait pourtant tous les jours tant de mal. Voyez les à l'œuvre ; ils ont certes empêché beaucoup de mal ; c'est quelque chose. Mais quel bien positif ont-ils fait ? N'ont-ils pas cherché à comprimer en quelque sorte le mouvement que porte les catholiques à se rallier plus fortement à Rome ? N'ont-ils pas blamé en pleine Chambre les évêques qui flétrissaient les lois prussiennes attentatoires aux droits de l'Eglise ? N'ont-ils pas favorisé, par leurs atermoiements timides, les libéraux (impies) dans les outrages que ceux-ci ont maintes fois jetés à la face des catholiques accomplissant leurs devoirs religieux ? Je vous le dis avec une profonde conviction : par leurs ménagements, par leur faiblesse, ils contribuent à faire disparaître la ligne de démarcation par laquelle le peuple savait jusqu'ici distinguer entre le bien et le mal *en politique*.”

Parlant des libéraux impies de son pays, le même Belge ajoute : “ Comment lutter avec avantage contre des hommes qui ont rejeté toute religion, pour qui le serment n'est qu'une *formalité sans conséquence*, à qui *tous les moyens sont bons*, même les sacriléges audacieusement et journellement commis à la sainte table, afin de *se couvrir d'un manteau religieux* et d'opérer ainsi plus à l'aise.

Nous sommes plus nombreux, eux sont plus *audacieux et pas du tout scrupuleux ; l'audace, encore l'audace, toujours l'audace*, voilà ce qui triomphe. Dire tout ce qu'ils mettent en œuvre *pour arriver au pouvoir* est impossible. Ils ne reculent devant rien ; ils sont partout, *pleins de haine, de mensonges, d'activité et d'habileté*."

La main sur la conscience, ce portrait n'est-il pas exactement celui des rouges avancés parmi nous ?

Qu'on aille après cela soutenir que le libéralisme européen n'est pas politique ! Autant vaudrait dire que Paris, Bruxelles et Vienne sont des villes de l'empire chinois.

Nous avons déjà cité des paroles du Pape qui ne laissent pas de doute à cet égard. Pour achever de confondre ceux qui voudraient demeurer incrédules, nous rappellerons une fois encore le célèbre discours qu'il adressa à la députation française, en juillet 1871. Voici, dans ce discours, le passage textuel et authentique qui a trait au libéralisme catholique ; il a été sténographié avec le plus grand soin de la bouche même du Saint-Père :

" Mes chers enfants, ce qui afflige votre pays et l'empêche de " mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange de principes. " *Je dirai le mot*, ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misé- " rables de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la " terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est CETTE " MALHEUREUSE POLITIQUE, *le libéralisme catholique, qui détrui- " rait la religion.*"

Ainsi donc, d'après l'Oracle infaillible de l'Eglise, le libéralisme catholique n'est ni plus ni moins qu'une manière d'être de la politique, et cette politique tend à détruire la religion.

Si ces graves et solennelles paroles ne nous donnent pas à réfléchir et ne nous ouvrent pas les yeux, nous sommes vraiment de la caste des incurables.

——

VII.

LIBÉRALISME AU CANADA.—LIBERALISME IMPIE.

Il y a peu d'années, quelques-uns parmi nous ont cru pouvoir affirmer et soutenir qu'il n'y avait pas au Canada de libéralisme dans le sens condamné par l'Eglise. Honnêtes, pieux, vénérables même, on ne peut que les supposer de bonne foi. Tout exempts de faute qu'ils aient été à cause de cette bonne foi, quelque louables qu'aient été leurs intentions, ils ont cependant très-mal servi la bonne cause en s'opiniâtrant à maintenir cette affirmation. Ils permettaient ainsi à l'erreur de circuler et d'agir librement sous un masque de parfaite innocence. Et l'erreur n'aime rien tant que cela ; si elle exerce beaucoup d'empire, c'est grâce à ses déguisements, et si ses victimes sont nombreuses, c'est qu'elle frappe dans les ténèbres.

Les hommes, qui, de bonne foi, ont nié l'existence du libéralisme parmi nous, ne connaissaient qu'imparfaitement cette erreur ou n'étaient pas bien au courant de notre histoire contemporaine. Autrement, il leur eut été impossible de se complaire à tout voir sous couleur de rose dans notre jeune société.

Après l'exposé que nous venons de faire, quiconque est intelligent et droit ne pourra s'empêcher de reconnaître et d'avouer que le libéralisme canadien, par sa nature, ses caractères et ses agissements, ne diffère en rien du libéralisme européen, c'est-à-dire qu'ils sont tous deux parfaitement identiques. Mais puisque nos libéraux pur sang s'obstinent à nier une vérité devenue tangible et de la dernière évidence pour qui sait voir autrement qu'à travers le prisme trompeur des passions, nous allons entrer dans des détails qui feront tellement ressortir cette vérité qu'elle leur crèvera les yeux, s'ils refusent toujours de lui faire bon accueil.

Nous avons d'abord au Canada des libéraux avancés ou impies qui font école, qui sont plus nombreux qu'on ne parait le croire généralement, qui sont imbus de tous les principes de 89 et qui travaillent à assurer leur triomphe.

Nous avons ici, en effet, des hommes et des journaux qui recon-

naissent et défendent le principe essentiellement révolutionnaire de la *souveraineté du peuple* et toutes ses conséquences. *L'Avenir*, le *Pays*, le *Défricheur*, l'ancien *National* ont vécu de ce principe comme en vivent aujourd'hui l'*Evénement*, le *Bien-Public* et le nouveau *National*.

Les mêmes hommes et les mêmes journaux veulent encore que la loi soit l'*expression de la volonté générale*, et que *tous les citoyens* aient le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à *sa formation*. Lorsque la *volonté générale* a formé la loi, cette loi, quelle qu'elle soit, est regardée comme tellement sacrée et obligatoire qu'elle annulle toute loi divine ou ecclésiastique en contradiction avec elle. Pour en donner une preuve de fraîche date entre mille, un juge de la Cour Supérieure s'étant, l'an dernier, déclaré incompétent dans une cause où l'on traduisait devant lui un prêtre, accusé d'avoir forfait à son devoir dans le ministère de la prédication, une immense clameur retentit contre lui. On le qualifia de fanatique et d'insensé ; on alla même, en certains lieux, jusqu'à demander sa déchéance.

La loi votée par la majorité des représentants du peuple ! Elle a plus d'autorité que celle qui a été promulguée au bruit de la foudre sur la Sinaï. Démontrez tant qu'il vous plaira qu'elle est absurde, vexatoire, injuste, tyrannique ou impie, on vous répondra que c'est la loi, qu'il n'est pas permis d'aller contre, qu'il faut la respecter et s'y soumettre. Enfin, quand on a dit : *C'est la loi*, on a tout dit, et quelles que soient les abominations qu'elle porte dans ses flancs, il faut s'incliner devant elle. La volonté de Dieu s'efface ainsi devant les volontés de l'homme, au profit de son immense orgueil et de ses ignominieuses passions.

En vertu du principe de 89 qui dit que tous les hommes naissent *égaux en droits*, ne comptons-nous pas parmi nous beaucoup de partisans du suffrage universel d'un côté, et de l'autre bon nombre d'hommes qui repoussent les immunités ecclésiastiques, surtout l'immunité personnelle comme un privilége qui servirait de rempart à l'injustice ?

N'avons-nous pas, en outre, des hommes très-favorables au communisme de l'Etat, et peu disposés par conséquent à respecter le droit de propriété ? Ils trouvent sages et excellentes les disposi-

tions de nos lois qui exigent que l'Eglise, pour posséder, reçoive une autorisation de l'Etat, et que, dans un grand nombre de cas, elle ne puisse exercer ce droit que dans certaines limites déterminées par lui. C'est la conséquence naturelle et nécessaire du principe de 89 qui dit que *toute souveraineté réside essentiellement dans la nation*, et que NUL CORPS, *nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.*

Nous ne paraissons pas soupçonner combien sont nombreuses les idées impies et révolutionnaires répandues parmi nous, tant elles semblent peu nous choquer. C'est à tel point qu'il y a trois ans, pas plus que cela, un journal catholique et conservateur a pu soutenir la thèse suivante aux applaudissements du plus grand nombre : " Comme *particuliers*, les gouvernants séculiers sont subordonnés aux dépositaires de la puissance spirituelle ; mais le pouvoir temporel lui-même, dans les cas où il transgresse la loi divine, ne saurait être repris avec autorité par la puissance spirituelle."

Nous avons encore des hommes et des journaux qui reclament à grands cris la *liberté de conscience*, c'est-à-dire le *laisser-faire*, quand ce laisser-faire est favorable à toutes leurs mauvaises convoitises. Ils se débattent pleins de rage sous nos yeux, à l'heure actuelle même. Ne les entend-on pas, en effet, rugir contre les prêtres qui *osent* donner, en temps d'élection, une direction chrétienne et catholique à leurs ouailles ? Parceque l'enseignement religieux dérange ou détruit leurs trames perfides, ne prétendent-ils point qu'il violente les consciences en les intimidant mal à propos, et qu'il devient un véritable attentât à la liberté du citoyen ?

Les mêmes hommes, qui demandent, au nom de la liberté, que le clergé soit condamné à une espèce de mutisme, ne souffrent pas qu'on les inquiète dans leurs opinions, et ils revendiquent comme un droit des plus précieux le droit d'exprimer librement toutes leurs pensées et leurs manières de voir par la parole et l'écriture. Et il faut voir s'ils usent de ce droit ! Que de choses infiniment respectables nous avons la douleur de voir quasi tous les jours impunément foulées aux pieds par d'effrontés et d'ineptes orateurs, aussi bien que par des écrivains sans foi ni vergogne ! Que de brutalités sans nom l'on rencontre presque à tout moment contre la religion et ses ministres ! Faites mine de vouloir comprimer la

licence des forcenés qui commettent ces excès ; ils vous accuseront de nourrir l'idée barbare de vouloir les faires griller et rôtir sur les bûchers de l'Inquisition.

Nous avons de plus des hommes et des journaux qui regardent la *reconnaissance politique et la protection de tous les cultes*, non pas comme un malheur auquel il faut se soumettre par une triste nécessité, mais qui jugent que tous les faux cultes ont autant de droit à être protégés que le seul culte véritable. Ils font pis encore ; ils vont jusqu'à prévenir par leurs faveurs les simples désirs des hérétiques, tandis qu'ils se montrent très-difficiles, et parfois intraitables, lorsqu'ils sont sollicités de rendre stricte justice aux catholiques. Aussi, les entend-on donner les premiers l'alarme aux protestants et les avertir de se tenir sur leurs gardes, sitôt qu'il est question de réhabiliter l'Eglise dans quelques-uns de ses droits. L'*Evénement*, le *Bien Public*, le *Journal de Québec* et le *National* excellent dans cet art.

Les mêmes hommes, pour propager plus rapidement l'indifférentisme et le faire régner partout, se sont constamment montrés favorables à l'enseignement séculier et laïque, et l'ont réclamé plus d'une fois. Nous avons même un grand pas de fait dans cette malheureuse voie. La raison qui porte les chefs du parti rouge à se déclarer fortement en faveur de l'enseignement laique, c'est qu'ils trouvent que l'éducation est trop religieuse. Sous prétexte de donner à la jeunesse du pays des connaissances *plus pratiques*, ils n'aspirent au fond qu'à se débarrasser de la religion en la laissant ignorer aux jeunes générations...Comme on l'imagine bien, ils ont été et sont encore, à l'exemple de leurs amis d'Europe, fortement opposés à la réforme chrétienne de l'enseignement, telle que nous la sollicitons depuis plusieurs années pour répondre aux volontés que le Chef de l'Eglise a si souvent et si clairement exprimées. Tout ce qui s'enseigne en dehors de l'esprit religieux excite leurs sympathies, mérite leur approbation, leur encouragement, et ils y tiennent comme à leurs entrailles.

Nous avons enfin des hommes et des journaux qui, les uns d'une façon, les autres d'une autre, prêchent la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, et même l'absorption de l'Eglise par l'Etat. Dans l'ordre social et politique, ils ne reconnaissent d'autre pou-

voir que la volonté de l'homme qui élabore des lois dans les assemblées délibérantes et les promulgue ensuite. Ils n'admettent point que l'Eglise, qui est la voix de Dieu même en ce monde, puisse exercer quelque influence en politique ; ils soutiennent que son rôle consiste à prier loin du bruit et des affaires de ce monde, puis à administrer les sacrements. Ils disent qu'elle doit s'occuper des âmes et qu'à eux seuls appartient le soin des corps.

Si parfois ils jugent prudent de voiler un peu le trop cru de leur doctrine, ils admettront que l'Eglise a le droit d'intervenir, il est vrai, dans les questions politiques, mais seulement dans les circonstances extraordinaires. Par là, ils nient très-adroitement ce qu'ils ont d'abord semblé concéder. En effet, ils dépouillent ainsi l'Eglise du droit de prendre l'initiative dans ces questions, du droit de décider elle-même et elle seule s'il est nécessaire ou non qu'elle intervienne. et ils se constituent ses supérieurs et ses juges. Si l'Eglise, par ses ministres, intervient en politique et que cette intervention leur déplaise, ils objecteront de suite qu'il y a abus de sa part, parceque les circonstances ne sont pas de la nature de celles qui réclament son intervention.

Que d'hommes, même fort recommandables dans leur vie privée, nous répètent tous les jours qne la politique est un domaine où la religion n'a absolument rien à voir. Parcequ'on s'occupe dans les assemblées parlementaires de questions de l'ordre purement matériel, par exemple, du commerce, du tarif, des chemins et des canaux, ils voudraient qu'on fermât les yeux sur les principes qui servent de base à toute question politique, et que rien ne vint les contrarier dans l'exercice d'une omnipotence usurpée. Comme ils trouvent fort commode d'agir sans plus s'occuper de l'Eglise que si elle n'existait pas, ils désireraient que l'Eglise fit de même à leur égard. Séparer ainsi l'Eglise de l'Etat pour n'avoir d'autres règles en politique que les calculs de l'intérêt, les rêves de l'ambition et les caprices de leur volonté, telle est l'idée qu'ils se forment de l'accord qui doit régner entre les deux puissances spirituelle et temporelle. Dieu a voulu que cet accord consistât dans la subordination de l'une à l'autre, eux prétendent qu'il doit être le fruit du divorce.

VIII.

Comme pièces justificatives de ce que nous avons affirmé dans le chapître précédent, si toutefois il est besoin de telles pièces, nous citerons les paroles mêmes de nos libéraux avancés. Leurs principes il est facile de les connaître. Il les ont enrégistrés dans leurs journaux, et dès 1858, le mal avait fait tant de progrès que le vénérable évêque de Montréal, Mgr. Bourget, le premier qui ait sérieusement engagé la lutte au Canada contre le libéralisme, crut devoir les signaler dans un mandement et leur imprimer une juste flétrissure. Les voici tels qu'il les reproduisit : il est facile de voir que ce sont les principes mêmes de 89, le *credo* de la Révolution :

" 1o La conscience de l homme est inviolable, et il ne peut être appelé à rendre compte que de ses actes extérieurs, quand ils sont nuisibles au bien-être de la société ;

" 2o La tolérance pratique est un progrès inestimable, et une conquête de la raison sur le fanatisme le plus cruel et le plus dégoûtant ;

" 3o L'esprit d'une institution délibérante doit être libre. Ses inspirations sont dégagées de tout contrôle, autre que celui du bon sens et de la morale de ses membres ;

" 4o Toute opinion......, pourvu qu'elle se rattache à une question sérieuse, est érigée en principe, en dogme ;

" 5o L'Eglise et l'Etat doivent avoir une existence séparée, vivre chacun de leur propre vie, et non s'identifier dans une action commune......Une telle opinion est bien fondée, et nous ne serons sûrs de voir régner la paix, l'harmonie, la prospérité dans cette Province du Canada, que lorsque ce principe aura reçu sa pleine consécration......Des hommes libres répudieront toujours cette prétention absurde, sacrilége, de faire de la Religion la servante d'une mauvaise cause politique (la cause défendue par les catholiques contre les rouges) ;

" 6o Il est à regretter que la religion soit introduite sur le terrain de la politique ; rien n'est plus préjudiciable à nos propres

intérêts......C'est le comble de la folie que de risquer l'avenir du pays pour le plaisir de faire triompher telle ou telle doctrine religieuse ;

" 7o Nous ne voulons pas en politique de l'influence religieuse ni de l'intervention cléricale ; les prêtres laissent l'autel pour le husting, la chaire pour la tribune ; ils oublient les intérêts du peuple et inventent de nouveaux péchés."

Et il n'y a pas encore trois ans, l'un des chefs avoués de nos libéraux avancés, le docteur, la lumière, le grand-pontife du parti, disait aux applaudissements de toute la bande : " Les gouvernements, que le clergé a si longtemps maintenus dans l'ignorance, savent aujourd'hui enfin revendiquer leur pleine indépendance vis-à-vis de ce même corps qui les contrôlait autrefois avec tant d'arrogance et d'ambition.

" Si l'on ne met pas une barrière à l'esprit de domination du clergé, il n'y a pas de liberté possible......Il abuse odieusement des choses saintes pour dominer les simples et les faibles ; il ne respecte plus les institutions et les lois, et il se sert de son influence sur les masses pour broyer sans piété quand il le peut tout ce qui n'est pas à genoux devant lui."

Ces idées des chefs libéraux, les subalternes les promènent clandestinement dans nos campagnes en temps de lutte électorale, et elles prennent si bien que beaucoup de nos gens, paisibles d'ailleurs, s'insurgent ouvertement contre les prêtres et les évêques qui leur rappellent leurs devoirs en matière politique. Ils ne reconnaissent là d'autre autorité que la leur.

Le même homme continue : " La suprématie du prêtre signifiant toujours et partout l'esclavage de la pensée, elle signifie par là même le servage politique......Qu'était devenue la nationalité italienne sous le régime papal ? Qu'est devenue l'intelligence romaine sous la censure papale ? Pourquoi le domaine de l'esprit était-il devenu un désert comme la campagne de Rome ? Stérilité partout ! L'humanité repousse de plus en plus énergiquement ces entraves à son progrès et son mot d'ordre est aujourd'hui :

" **RESPECT AU SACERDOCE VRAIMENT HUMBLE, ÉCLAIRÉ, CHARITABLE ET CHRÉTIEN, MAIS RÉSISTANCE ÉNERGIQUE ET GUERRE, S'IL LE FAUT, AU SACERDOCE DOMINATEUR ! !**

" REVENDICATION DES DROITS DE LA RAISON HUMAINE !

" GUERRE A TOUS LES DESPOTISMES !

" SUPRÉMATIE DU CORPS SOCIAL !

" SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DE LA LIBERTÉ !

" Malheur à qui ne comprend pas ! "

Cette citation prouve que les principes impies, que condamnait Mgr. de Montréal en 1858, et d'autres encore sont aussi vivaces aujourd'hui dans notre société qu'ils l'étaient alors. Depuis cette époque, ils ont peut-être acquis plus de force et un plus grand nombre d'adhérents. Ce qui perce par-ci par-là nous donne à croire, et avec raison, qu'il y a beaucoup de feu caché sous la cendre. Lorsque l'incendie éclatera, rien ne pourra l'éteindre que le sang et encore !

Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi et pour plusieurs raisons. Nous avons d'abord uue constitution où sont reconnues en droit la liberté des cultes, la liberté de conscience, la liberté de la presse et la souveraineté du peuple.

Nous avons ensuite un centre, un foyer d'impiété parmi nous : c'est le trop fameux Institut-Canadien de Montréal. Beaucoup n'ont de doctrines que celles qu'ils ont puisées à cette source empoisonnée et maudite. Une fois gorgés de ce venin, ils s'emploient à le distiller partout et mettent à cette besogne un zèle que rien ne saurait ralentir ni rebuter.

Nous avons de plus nos mauvais journaux qui, sous une forme ou sous une autre, tantôt avec un semblant de respect pour la religion, tant avec désinvolture, vivent du travail qu'ils s'imposent pour préconiser, commenter et rebâcher ces funestes doctrines. Ils plient les faits, les arrangent, les adaptent à leurs manières de voir, et par ce moyen ils donnent beaucoup plus d'efficacité à leur prédication. Ils dénaturent tout ce qu'il touchent dans le but de prouver que l'Eglise et ses ministres sont la cause de tout le mal en ce monde, et qu'il n'est possible d'y faire régner le bien-être, résultant des lumières et du progrès, que par un ordre de choses établi sur les doctrines qu'ils professent. Lorsqu'ils sont eux-mêmes à bout de ressources et d'arguments, ce qui n'est pas rare, ils se font les complaisants échos de tous les libres-penseurs d'Eu-

rope, et nous donnent une nouvelle édition des impiétés que vomissent ces Messieurs.

Grâces à une active propagande, qui se dissimule sous une apparence purement politique, l'on peut dire de bien des endroits ce que disait de St. Hyacinthe, Mgr. Chs. Laroque, en septembre 1868 : " Il existe à St. Hyacinthe des préjugés, des erreurs...... Ces préjugés, ces erreurs sont identiquement les mêmes qui ont infiltré dans une trop célèbre Institution de Montréal l'esprit anti-catholique, qui a causé au digne et vénérable Evêque de cette ville tant de sollicitudes, tant d'alarmes et d'angoisses."

Nous avons enfin certains journaux qui prennent le titre de catholiques, que plusieurs aussi regardent comme catholiques; tels, par exemple, que l'*Evénement*, le *Bien Public*, le *Journal de Québec*, et qui par ignorance et par bêtise quelquefois, mais assez souvent par malice, rendent d'importants services à la cause révolutionnaire. L'ignorance leur permet de reproduire une foule d'écrits saturés de principes irreligieux, mais habilement déguisés ; l'orgueil, l'ambition et la cupidité, qui conseillent toujours mal, les déterminent à accepter des doctrines propres à satisfaire la passion du moment, mais qui finissent toujours par ensanglanter les routes qu'elles suivent et les couvrir de ruines.

Si nous tenons compte maintenant, comme nous le devons, du travail de la presse protestante, qui se donne la mission de combattre les idées catholiques et dont on ne se défie pas assez, nous serons forcés d'admettre que nous vivons dans un milieu empesté. L'habitude d'entendre des énormités nous a familiarisés avec elles, au point que nous n'y prenons plus garde et que nous les traitons de bagatelles. Il y a plus : nous les acceptons parfois. Combien de catholiques sont dans le cas de celui qui, parlant des espérances que faisait concevoir le Concile du Vatican, écrivait ce qui suit dans un de nos bons journaux et le défendit avec chaleur :

" De grands malentendus se sont élevés sur toutes les questions qui concernent l'Eglise, depuis cette révolution de 1789 qui *emporta l'Eglise* dans sa tempête, et L'EGLISE NE SUT PAS DISTINGUER alors ce qui tenait à un état de choses légitime sans être nécessaire, et ce qui constituait les principes essentiels et l'esprit immuable du christianisme."

Les causes étant ainsi posées, il est impossible que nous n'en ressentions point les effets. Il n'est que trop vrai, hélas ! le libéralisme impie a des adeptes parmi nous, et ces adeptes, tant conscients qu'inconscients, sont plus nombreux qu'on ne l'imagine. Ce qui achève de le prouver, c'est que l'idée de combattre l'*influence indue* du clergé dans les affaires politiques, et notamment dans les élections, est assez bien accueillie et parait devoir faire facilement son chemin.

IX.

L'INFLUENCE INDUE DU CLERGÉ.

De nos jours, nous, Canadiens-Français, fils de martyrs et de héros catholiques ; nous qui devons à la bénigne influence du clergé la jouissance de nos libertés et de nos franchises ; la reconnaissance par la mère-patrie de tous nos droits civils, politiques et religieux ; notre existence comme peuple enfin, nous en sommes rendus à voir des nôtres, combattre l'influence religieuse du prêtre en politique, et cela, sous prétexte que cette influence est *indue*, c'est-à-dire inconvenante, déplacée, illicite et pourtant condamnable.

Les raisons que l'on allègue pour combattre cette influence, se résument en ces quelques mots : " le prêtre, comme ministre et dispensateur de la parole évangélique, outrepasse ses droits et méconnait ses devoirs, dans l'exercice de ses saintes fonctions." On trouve qu'il prêche hors de propos ; qu'il fait retentir certaines vérités du haut de la chaire en temps inopportun ; qu'il intimide par là les consciences, et donne aux fidèles une direction fausse en matière politique, direction qui ne saurait être obligatoire et qui devient même vexatoire.

Nous avons déjà signalé ce mal dans l'un des chapîtres qui précèdent, mais cela ne suffit point. Pour le combattre avec efficacité, il est nécessaire de développer et de compléter ce que nous avons dit.

Que voyons-nous d'abord actuellement à la tête de ceux qui détournent le sens de la loi pour persécuter le clergé au nom de l'influence indue ? Nous voyons, comme on l'écrivait au *Canadien*, en avril dernier, " un homme qui doit au clergé ce qu'il est socialement. C'est du clergé que cet homme tient sa place de professeur dans une institution entièrement sous le contrôle de l'épiscopat ; c'est le clergé qui un jour lui a procuré la facilité d'aller se *perfectionner* en Europe ; c'est dans le clergé qu'il compte aujourd'hui, par alliance, des parents qui ne lui veulent certainement aucun

mal, et dont il n'a reçu, au contraire, que des preuves de bon vouloir ; bref, c'est du clergé qu'il a subi la plus salutaire et la plus bénigne influence, et alors comment expliquer qu'un tel homme soit du nombre de ces pervers qui attaquent le clergé, veulent le bannir de la politique et tentent de le reléguer, de le confiner au fond de la sacristie ? " Mystère de la malice ou de la sottise humaine !

Le grand principe sur lequel ce Monsieur et ses nombreux adhérents s'appuient pour qualifier d'*indue* l'influence qu'exerce le prêtre sur ses administrés, par ses prédications, en temps de lutte électorale principalement, c'est que la politique *est un terrain neutre, essentiellement indépendant*, où les croyances religieuses ne peuvent être mises en cause et n'ont point d'intérêts en jeu par conséquent ; où les règles de la morale chrétienne n'ont pas et ne sauraient avoir d'application.

Ce principe est faux et pernicieux ; un moment de réflexion nous en convaincra. Si les actes politiques sont des actes humains, c'est-à-dire s'ils procèdent de l'intelligence et de la volonté ; s'ils ont de plus une grande importance, soit qu'on les considère dans leur objet et dans leur fin, soit qu'on en pèse toutes les conséquences, ils doivent être sous le contrôle de la volonté divine, comme tous les autres actes humains. L'homme, qui agit dans la vie politique, agit dans une vie qui a ses principes, ses règles et ses devoirs, puisque la politique a pour but de procurer le bien-être, la paix et la sécurité des Etats, et que Dieu veut ce bien-être, cette paix et cette sécurité comme moyens de sanctification pour ses élus. *Omnia propter electos.*

Ils nient cependant cette vérité les hommes qui refusent à la religion le droit de mettre le pied sur le terrain politique, et, contradiction flagrante ! ces mêmes hommes, à propos de la conduite politique de leurs adversaires, crient sans cesse à la malhonnêteté, à la corruption, à l'hypocrisie, au scandale, à la fraude et à la rapine. Pour crier ainsi, sur quoi s'appuient-ils, eux qui ne veulent pas de religion en politique, si ce n'est peut-être dans quelques cas exceptionnels, ce qui revient à dire *jamais*, pratiquement parlant ? On est bien embarrassé de le dire. Les méfaits qu'ils prétendent signaler et pour lesquels ils demandent répression,

tant ils semblent les avoir en horreur, supposent des dogmes et une morale, et ces dogmes et cette morale ne peuvent être d'invention humaine. La raison est impuissante à les fabriquer, à leur imprimer surtout le moindre cachet d'autorité : les lois, que l'homme voudrait s'imposer à lui-même, ne sont pas susceptibles de produire d'obligation. Ne voulant pas de religion en politique, ils en bannissent par là même l'œil qui permet de distinguer entre le bien et le mal, le juste et l'injuste ; l'autorité qui commande de s'attacher à l'un et de fuir l'autre ou de rompre avec lui. Ils sont donc souverainement ridicules et surtout souverainement pervers de tant s'exclamer sur le compte de leurs adversaires et de qualifier leurs actes de mauvais. S'ils étaient conséquents et de bonne foi, ils admettraient qu'il n'y a ni bien ni mal en politique, et que leurs adversaires, aussi estimables qu'eux-mêmes, sont exempts de tout blâme dans leurs actes, quoiqu'ils fassent.

S'ils persistent à soutenir qu'en politique, il y a des actes blâmables et coupables, il faut de toute nécessité qu'ils reconnaissent des dogmes et une morale existant indépendamment de leur raison, et, par suite, strictement obligatoires. Or, comme il n'y a ni dogmes ni morale sans religion, ils doivent de plus reconnaître que la religion a sa place en politique aussi bien que partout ailleurs. Et comment pourra-t-elle y jouer le rôle qui lui appartient, si ce n'est pas le ministère de ceux qu'ils ont entrepris d'éliminer en les accusant d'exercer une *influence indue* ?

Nulle part, dans les enseignements divins, nous ne trouvons que la volonté de l'homme soit affranchie de toute loi ou qu'elle soit à elle-même sa propre loi, lorsqu'elle se meut dans le domaine des affaires publiques. Loin de là, Dieu veut, au contraire, que cette volonté lui reste parfaitement soumise, et il avertit les hommes publics qu'il leur demandera un compte sévère de leurs actes politiques. « Prêtez l'oreille, nous dit l'auteur du livre de la « Sagesse, prêtez l'oreille vous qui gouvernez les peuples......Con- « sidérez que vous avez reçu cette puissance du Seigneur et cette « domination du Très-haut, qui *interrogera vos œuvres*, et qui « *sondera le fond de vos pensées*, parce qu'étant les ministres de « son royaume, vous n'avez pas jugé équitablement, que vous « n'avez point gardé la loi de la justice et que vous n'avez point

« marché *selon la volonté* de Dieu. Il se fera voir à vous d'une « manière effroyable et en peu de temps, parceque ceux qui sont « établis pour gouverner les autres *seront jugés avec extrême ri-* « *gueur.* »

D'après ces paroles, qui n'ont besoin ni d'explications ni de commentaires, pour être comprises, les hommes auront à répondre au tribunal de Dieu de leurs actes politiques aussi bien que des actes de leur vie privée, c'est-à-dire que Dieu les jugera non-seulement comme simples particuliers, mais aussi comme hommes publics et gouvernants, et à ce titre ils subiront un jugement très-rigoureux à cause de grandes et nombreuses conséquences de leurs actes. Dieu, qui est la justice même, *n'interrogerait* pas avec sévérité les *œuvres* politiques, si elles ne devaient pas être conformes à des lois qu'il a portées. Or, ces lois qu'il a portées pour régir et diriger la politique, il en a confié le dépôt à son Eglise, et et c'est elle aussi, et elle seule, qu'il a chargée de les interprêter et de les faire exécuter. Il suit de là qu'à elle seule appartient le droit de déclarer quel est le sens de ces lois, quand et comment elles doivent être appliquées. Tout cela est clair, évident comme deux et deux font quatre.

Quand donc l'Eglise, qui parle par la bouche de ses pasteurs, intervient en politique, c'est qu'elle a droit d'intervenir. Etant continuellement éclairée et dirigée par l'Esprit Saint, elle ne peut aussi intervenir qu'en temps opportun. De même, quand elle blâme et condamne, c'est qu'on s'écarte de la vérité et de la justice, et lorsqu'elle donne une direction, c'est que la voie qu'elle indique est la seule à suivre pour rester dans le devoir.

D'où il faut conclure que les politiques, qui déclarent la guerre aux prêtres en les accusant d'empiéter sur leur domaine par ce que ces derniers prêchent des vérités qui les touchent, sont des hommes on ne peut plus mal inspirés ; ils font un travail vraiment impie. Ils méconnaissent par là les droits du Souverain Législateur, et ils leur substituent les droits de l'homme. Ils s'efforcent de faire tomber ses lois dans l'oubli ou dans le mépris, afin de n'être point gênés dans leurs ébats par l'obligation de les observer.

Qu'ils s'en rendent compte ou non, ils travaillent ainsi à amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire à chasser Dieu

de la politique et à professer librement l'athéisme sur ce terrain. La légèreté de leur esprit, l'ignorance ou la sottise peut les rendre moins criminels que ne l'est leur erreur ; mais cette erreur, tout en étant professée par des hommes qui n'en comprennent pas la profonde malice, ne laisse pas d'exercer les plus funestes ravages, car l'erreur, même accueillie de bonne foi, tue tout comme le poison pris par mégarde.

Les libéraux, qui persécutent le prêtre au nom de l'*influence indue*, réclameront peut-être ici, se prétendant calomniés. Ils objecteront qu'ils veulent bien de la religion en politique, mais non pas du prêtre abusant de son ministère en faveur de tel ou tel parti. Se disculper de cette façon ne fait que mettre en relief une autre ruse de l'impiété. Que signifie, en effet, cette manière de justification ? Elle signifie que les pasteurs de l'Eglise et l'Eglise elle-même n'ont pas le droit d'enseigner toute vérité aux fidèles, mais que c'est à ces derniers qu'il appartient d'indiquer aux pasteurs les vérités à traiter devant eux et la manière de les traiter D'après ce système, les prêtres et les évêques ne sont autorisés à ne prêcher que ce qui ne gênera pas, ne contrariera pas, ne choquera pas leurs auditeurs ; s'ils se permettent de franchir ces limites, il y aura abus de leur part et l'autorité séculière pourra sévir contre eux. En face d'un pareil délire, on croit se retrouver au temps de Julien l'Apostat.

Ces messieurs ont beau dire et protester, ils rejettent l'autorité religieuse enseignante. Ils ne veulent du ministère de la prédication que pour la forme, puisqu'ils le soumettent au contrôle du pouvoir civil, qui ne manquera jamais de décréter qu'il y a abus s on le reprend de ses écarts. L'Eglise est ainsi absorbée par l'Etat et disparaît anéantie ; l'Etat seul reste, exerçant à la fois la double autorité civile et religieuse.

Donc, combattre l'influence du prêtre en politique, de quelque manière qu'on s'y prenne pour justifier ce procédé, est un acte de libéralisme impie, et de tous les actes qui en procèdent, il est de la pire espèce. Gambetta, qui flaire si bien toutes les grosses impiétés, n'a pas laissé passer celle-là sans la gratifier d'une cordiale hospitalité. A l'exemple de nos libéraux-canadiens, il déclare la guerre au clergé français donnant des instructions aux fidèles sur

la politique et leurs devoirs à remplir en temps d'élection ; il juge que les prêtres exercent alors une influence insolite.

Ce fait vient heurter d'une manière un peu brutale les thèses de nos libéraux, qui depuis si longtemps s'enrouent à nous répéter qu'ils n'ont rien de commun avec les libéraux d'Europe. S'ils veulent réfléchir un peu, ils comprendront qu'elle se vérifie toujours cette parole de la Sainte Ecriture : *L'iniquité s'est mentie à elle-même.*

Si un prêtre, ce qui est possible, s'abandonne à quelques écarts dans la chaire, l'autorité civile n'a pas compétence pour les réprimer. Qu'on se borne alors à dénoncer le coupable à son supérieur ecclésiastique, qui est le seul autorisé à prendre connaissance de ces sortes de cas et à les juger. Si c'est un évêque qui se trompe, que l'on porte plainte à Rome, et Rome ne manquera pas d'opposer une barrière au mal. Telle est la ligne de conduite à suivre, si l'on veut être dans l'ordre. On ne se fait pas scrupule de s'en écarter cependant et la raison en est toute simple. Comme on accuse avec et par passion, à tort et à travers, poussé que l'on est par affection pour l'erreur ou par amour du mal, il est nécessaire que l'on agisse sans tenir compte d'aucune loi. L'erreur et le mal sont le désordre par essence ; ils cesseraient d'être ce qu'ils sont s'ils pouvaient être disciplinés et soumis à une règle quelconque.

Nous le répéterons donc encore une fois comme conclusion de tout ce chapître : les hommes qui s'ingénient à restreindre la liberté de la parole évangélique à propos de politique et d'élections, professent le libéralisme impie dans l'une de ses plus brutales manifestations. Ils veulent la sécularisation de la politique, l'athéisme légal, la ruine de l'autorité spirituelle de l'Eglise et le despotisme de l'Etat, qui devient omnipotent par l'absorption de tous les pouvoirs.

X.

Libéralisme catholique au Canada.

C'est donc un fait reconnu, avéré, indéniable ; il y a du libéralisme impie au Canada, et les canadiens-français qui le professent, soit dans quelques-unes de ses propositions seulement, soit dans toutes, sont en assez grand nombre. Le *Canadien* faisait cette remarque, il n'y a pas longtemps encore, à propos des idées échevelées qu'on rencontre dans chaque numéro de l'*Evénement* à peu-près. « Parmi nos libéraux, disait-il, beaucoup sont impies.»

Quelque nombreux qu'ils soient, ils ne le sont pas encore assez pour inspirer, étant seuls, cette crainte lâche et servile qui pousse aux compromis, aux accommodements, aux transactions, aux concessions sur les principes. Ils nous proposent bien une entente, la fusion même, si nous consentons à sacrifier ou au moins à amoindrir certaines vérités, mais ils ne se sentent pas assez puissants pour entreprendre de l'imposer de vive force. De ce que nos libéraux avancés ne sont pas fort redoutables par eux-mêmes, plusieurs concluent que nous sommes en de bien meilleures conditions que les catholiques de France et de Belgique qui, eux, se trouvent en présence d'une imposante masse d'impies. De cette conclusion, ils infèrent de nouveau qu'il y a peu ou point de libéralamisme catholique parmi nous, vu que cette espèce de libéralisme n'a guère de raison d'être dans les circonstances favorables où nous sommes actuellement placés. Ils s'endorment donc paisiblement et ils conseillent aux autres de suivre leur exemple.

Ceux-là, par distraction ou par calcul, oublient de tenir compte d'un élément qui nous met presque sur un pied d'égalité avec la France et la Belgique pour les difficultés et les dangers de la situation. Cet élément est le protestantisme. Ce qui nous manque de canadien-français libéraux avancés pour que nous soyons à peu-près dans le cas de la Belgique et de la France, est un vide que remplissent assez bien les protestants, rationalistes purs, qui vivent au milieu de nous, qui sont hostiles à l'Eglise et imbus de principes révolutionnaires.

En prenant donc notre société telle qu'elle est, c'est-à-dire avec ses hérétiques et ses impies, les choses changent immédiatement d'aspect et ne se présentent plus sous un jour aussi favorable ; nous comprenons alors de suite que les victimes du libéralisme catholique peuvent être fort nombreuses, comme elles le sont en effet.

Le libéralisme catholique exerce d'autant plus de ravages parmi nous que nous le prenons souvent pour de la modération, de la sagesse et de la prudence. N'est-il pas vrai, par exemple, qu'il est admis à peu-près partout qu'il ne faut rien dire ni faire qui soit de nature à mécontenter les protestants et à les soulever contre nous ? Et cette règle de conduite, vraie prudence de la chair, est tellement passée dans nos mœurs que nous courons au-devant des objections qu'ils peuvent faire, lorsqu'il s'agit de rappeler à l'observance de quelques lois de l'Eglise, de proclamer telle ou telle vérité catholique ou de réclamer certains droits. "Gardons-nous, s'écrie-t-on, gardons-nous de réveiller les susceptibilités des protestants par une déclaration de principes trop accentuée ; ils pourraient voir là-dedans une secrète propension à ravir leurs libertés ; n'allons pas les irriter par des démarches imprudentes ou intempestives."

On consent ainsi à nombre de sacrifices honteux et coupables, sous prétexte de paix à conserver. *Pour ne point exciter de jalousie*, pour ne pas *avoir l'air de vouloir dominer*, on renonce d'un côté aux droits les plus légitimes, et, de l'autre, on cède à toutes les exigences, même les plus déraisonnables.

Il est désirable, sans aucun doute, de vivre avec les protestants dans le meilleur accord possible ; mais il nous est défendu d'acheter leur amitié par des sacrifices de principes et des concessions à l'erreur. Obligés que nous sommes d'être presque constamment en relation avec eux et de traiter même avec eux des grandes questions politiques et sociales, il ne faut pas que cette triste nécessité devienne pour nous une pierre d'achoppement. Jadis il était strictement défendu de communiquer avec les hérétiques, qu'ils fussent ou ne fussent pas dénoncés nommément, non-seulement dans les choses divines et ecclésiastiques, mais même dans les choses humaines et civiles. L'Eglise se montrait sévère à ce

point, parcequ'elle voyait dans le commerce avec les hérétiques un très-grand danger pour la foi de ses enfants. A force de fréquenter des hétérodoxes, l'on finit par perdre de l'horreur qu'inspiraient tout d'abord leurs doctrines pernicieuses. L'Eglise donc, qui avait les meilleures raisons du monde d'agir avec cette sévérité, a cru devoir, vu le nombre toujours croissant des hérétiques, modifier et adoucir sa discipline en faveur de ses enfants. Elle tolère maintenant qu'ils communiquent avec les hérétiques non dénoncés nommément, sans prétendre néanmoins par là conférer à ces derniers aucun droit, aucune faveur. Si la discipline de l'Eglise a été adoucie, l'esprit de cette sainte mère demeure toujours le même. Elle veut par conséquent que les fidèles veillent avec le plus grand soin à conserver dans leurs rapports avec les hérétiques la pureté et l'intégrité de leur foi : ce devoir est essentiel pour eux et ils doivent tout sacrifier pour le remplir.

Ils sont donc dans une grave erreur, qui n'est autre que le libéralisme catholique, ceux qui s'imaginent que, si l'on est forcé de vivre au milieu des protestants, il faut être à tout prix en bonne harmonie avec eux, quand même il y aurait à pactiser avec leurs erreurs ou à tremper dans leurs injustices. La paix, que l'on cherche de cette singulière façon, n'est pas la vraie paix, la paix qui vient de Dieu ; c'est une fausse paix, la paix que le monde donne, et cette paix doit être troublée.

Si Jésus-Christ a déclaré à ses fidèles serviteurs qu'il était venu apporter la guerre sur la terre, en y faisant retentir des vérités qui ne passeront pas, mais demeureront immuables ; s'il leur a prédit que pour la défense de ces vérités ils auraient à lutter, tantôt contre un frère et contre une sœur, tantôt contre un père et contre une mère, et qu'à cause de son nom, c'est-à-dire de sa doctrine, ils auraient pour ennemis ceux de leur propre maison, pourquoi voudrions-nous vivre en paix non-seulement avec ceux de notre propre maison, mais encore avec tous ceux du dehors ? Notre lâcheté est telle que nous ne voulons plus porter la croix, ni marcher à travers les épines pour arriver au ciel. Il n'y a cependant pas d'autre voie qui y conduise que la voie étroite et difficile. Mais nous sommes d'avis qu'il n'en doit plus être ainsi ; malgré Jésus-Christ et malgré son Eglise nous travaillons à élargir cette

voie. Nous prétendons être bons et fervents catholiques sans qu'il nous en coûte ; tout ce qui sent la gêne, la peine et le travail et par nous rejeté comme affaire de très-haute perfection à laquelle il ne nous est pas permis d'atteindre. Etant dans de semblables dispositions, nous nous attachons au libéralisme catholique comme à la religion bien comprise. Grâces à lui, notre lâcheté se transforme en vertu, et nous pouvons en toute sûreté de conscience nous décharger de la très-dure, très-gênante et très-ennuyeuse obligation de faire la guerre. A l'heure qu'il est, cette, obligation est si bien rayée du code de nos devoirs, que nous nous taxerions de témérité, d'imprudence et même de folie, si nous tentions de vouloir la remplir. Nous redoutons tant les excès de zèle qui font les exaltés que nous nous refugions dans la tiédeur qui provoque les vomissements de Dieu.

Tout a des inconvénients en ce bas monde ; la pratique du bien et la prédication de la vérité plus que tout le reste, parceque Dieu, pour éprouver l'homme, a permis à l'Esprit du mal de le persécuter. Eh bien ! chose incroyable, si elle ne se répétait pas plusieurs fois par jour sous nos yeux ! nous allons jusqu'à faire valoir ces inconvénients même comme une raison qui nous exempte d'agir ou de parler en chrétiens. Si les idées libérales, qui pervertissent chez nous le sens religieux, eussent été celles des premiers chrétiens, tous les martyrs, que nous honorons aujourd'hui sur nos autels, n'auraient été que de vils apostats, car de leur temps la profession de la foi chrétienne entraînait des inconvénients bien autrement graves que ceux que nous redoutons de nos jours.

Craindre de déplaire aux protestants, de les irriter et de les soulever par la revendication pleine et entière de nos droits comme catholiques, ou par de solennelles et énergiques protestations lorsque justice nous est refusée ! N'est-ce pas là le libéralisme catholique le plus pur qu'il soit possible de voir sous le soleil ? Et ce libéralisme, qui nous est si cher parcequ'il est fort commode dans la pratique, notre politique n'en est-elle pas tout imprégnée ? Si nous en doutons, considérons un instant le jeu de nos fameuses libertés constitutionnelles et voyons quelle est l'attitude de nos catholiques en face des protestants.

La grande préoccupation, la principale affaire pour la plupart

de nos hommes politiques, c'est d'arriver au pouvoir ou de s'y maintenir une fois parvenus. Pour cela, ils ont besoin de l'appui d'une majorité ; il faut donc la former ou la conserver, si elle est déjà formée. Mais, d'ordinaire, ce n'est pas besogne facile, car parmi ceux que l'on tient à s'attacher, et on y tient fortemen puisque c'est une question de vie ou de mort, peu sont d'accord en fait de principes. Les uns nient ce que les autres avancent, affirment et soutiennent, et ceux-ci abhorrent ce que ceux-là respectent et chérissent. On se dit qu'il faut pourtant rallier sous un même drapeau tant d'éléments divers. Or, comment y parvient-on infailliblement toujours ? Par des concessions. Pour donner satisfaction aux uns, l'on consent à faire fléchir certains principes, à les interpréter d'une façon plus que bénigne, à les taire même ; pour contenter les autres, on souffre que l'erreur usurpe la place de la vérité et on lui en reconnait tous les droits.

Autant que possible, on s'applique à plaire à tout le monde, parcequ'on a besoin de tout le monde. Et jusqu'où ne va-t-on pas pour se rendre agréable et recruter des partisans à la cause que l'on a épousée ? On étudie soigneusement toutes les mauvaises convoitises qui agitent ceux que l'on veut gagner, non plus comme autrefois dans le but de leur imposer un frein salutaire, mais afin de leur donner un aliment qui les amuse et les satisfasse. Le grand art est de savoir les exploiter. Et pour justifier une pareille conduite, on dit que c'est le seul moyen de faire face aux embarras qui surgissent, de réussir dans la conduite des affaires.

Comme la fine politique d'aujourd'hui consiste à exploiter les passions, il va sans dire qu'on ne peut faire autrement que de subordonner les intérêts de Dieu aux vils intérêts de ce monde périssable et à toutes ses cupidités. On ne reconnait plus pour fin de la société politique que le bien-être, la richesse et le plaisir, tandis que cette fin qui ne change pas, parcequ'on la méconnait, ne saurait être autre que l'acquisition de la vertu, non dans un but temporel, mais dans un but éternel et divin.

La fin de toute société, de tout gouvernement par conséquent est la même que celle des individus, quoique indirectement. Or, si l'on demande à un chrétien pourquoi Dieu l'a créé et mis au monde, il répondra : Pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par

ce moyen, arriver à la vie éternelle qui est ma fin. Interrogée sur le même point, toute société doit faire la même réponse, et raisonnablement elle ne peut en faire d'autre. Si donc l'homme est fait pour vivre de la vérité, la société doit en favoriser la diffusion, la protéger, déclarer la guerre à l'erreur, tolérer les abus qu'elle fait naître, si le malheur des temps l'exige comme moindre mal, mais ne jamais lui reconnaître de droits. Si l'homme doit pratiquer la vertu, c'est-à-dire réprimer les appétits de la nature corrompue et faire ici-bas les actes qui le transformeront en une image vivante de l'Homme-Dieu, la société doit mettre des entraves à la liberté du mal et aplanir les voies de la justice. Si l'homme enfin doit obéir à l'Eglise et ne peut arriver au port de la bienheureuse éternité qu'en se faisant l'enfant soumis de cette mère sainte, la société doit à son tour faire respecter ses lois, ne rien entreprendre contre ses droits, lui prêter l'appui de son bras et mettre à son service la puissance dont elle est la dépositaire. En un mot, honorer et respecter Dieu, le faire honorer et respecter, n'user de son pouvoir, ne promulguer des lois que pour seconder la sainte Eglise du Christ dans la mission qu'elle a de faire connaître la vérité, de promouvoir le bien, de réprimer le mal et de s'opposer à l'erreur, tels sont les moyens que la société doit employer pour parvenir au but qu'elle est destiné à atteindre, et il ne lui est pas plus possible de répudier ces moyens qu'il ne lui est possible de renoncer à la fin pour laquelle elle existe.

Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses sont aujourd'hui comprises. La plupart de nos hommes politiques, pour des raisons qui ne sont que de misérables prétextes, que les réclamations déguisées de vils et mesquins intérêts, laissent tout entreprendre et tout faire contre la vérité et la justice, contre Dieu et son Eglise. Et après avoir ainsi secondé par une coupable tolérance ou par un ignoble silence les desseins des impies, ils viennent nous demander si nous ne rêvons point quand nous les accusons de libéralisme catholique. Pauvres aveugles ! Ils ne savent ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils font. Ils se perdent avec leur sagesse et leur prudence toute terrestre et ils perdent la société avec eux.

C'est en vain que les politiques et les prudents du siècle méditent et combinent les plans les mieux ourdis en apparence ; s'ils

ne tiennent pas compte dans leurs spéculations des intérêts de Dieu et de sa gloire, tout ce qu'ils auront conçu de plus vaste et de plus grandiose sera réduit à néant par le moindre choc qui viendra le heurter d'aventure. C'est en vain qu'on promulguera réglements sur réglements, lois sur lois ; si ces réglements et ces lois contredisent les préceptes de Dieu et de l'Eglise, ils ne seront que de nouveaux principes dissolvants introduits dans le corps social, lesquels ne feront que rendre sa ruine plus assurée, plus prochaine. C'est en vain qu'on voudra éliminer Dieu, l'Eglise et ses ministres des affaires de ce monde ; comme ils doivent nécessairement y jouer le plus grand rôle et même dominer tout, d'après l'ordre établi par la Providence, en les mettant à l'écart on marchera à l'aveugle, et les voies que l'on suivra seront celles qui conduisent aux profondeurs de l'abîme.

XI.

Rappeler tous les faits et toutes les questions qui ont mis le libéralisme catholique en pleine évidence parmi nous, ce serait écrire notre histoire contemporaine. Or, un pareil travail, quoique très intéressant et très-utile, n'entre point dans le cadre que nous nous sommes tracé. Pour le but que nous nous proposons, il suffit d'une vue d'ensemble avec quelques détails propres à la bien faire ressortir.

Notre attitude vis-à-vis des protestants nous a déjà révélé que le libéralisme catholique ne se porte pas mal au Canada ; si nous poussons plus loin notre examen, nous serons forcés de convenir qu'il a plus de sève que l'arbre catholique que nous y contemplons avec tant de bonheur cependant et avec un si noble orgueil. A quelques-uns cette affirmation peut d'abord paraître exagérée et même paradoxale ; elle n'est pourtant que l'expression de l'exacte vérité.

Si, en premier lieu, nous nous demandons quelle a été notre politique ces dernières années, nous trouverons qu'elle n'a été, comme elle n'est encore, qu'une continuelle efflorescence du libéralisme catholique. En effet, jamais nous n'avons pu obtenir qu'une question, où les principes étaient intéressés, fut réglée conformément à ces principes. Toujours on a eu recours aux moyens termes, aux demi-mesures, aux faux-fuyants, à mille échappatoires dans le réglement de ces questions. On accordait quelque chose pour ne pas nous révolter du coup, mais c'était avec si mauvaise grâce et avec tant de correctifs, que la vérité et la justice pouvaient se regarder comme tout autant méprisées et bafouées que reconnues et respectées. Et pourquoi cette manière d'agir ? Pour démontrer aux ennemis de l'Eglise qu'ils n'avaient point à redouter son trop d'empire, encore moins son omnipotence et sa domination ; et l'on s'épargnait de plus par là, autre chef-d'œuvre d'habileté libérale ! les ennuis et les déboires qu'il aurait fallu dévorer en engageant et soutenant une lutte contre eux.

Ceux qui s'affirment carrément comme libéraux n'ont pas été les seuls à tenir pareille conduite ; mais bon nombre de soi-disants conservateurs les ont suivis sur le bord de cette pente funeste. Ils ont fini par oublier que la politique est le grand art d'imprimer à tout le corps social un mouvement régulier d'ascension, au moyen de ces magnifiques et tout-puissants leviers qu'on appelle les principes chrétiens et catholiques. Pour eux, le terrain politique s'est transformé en un vaste marché où l'on trafiquait des opinions, de la vérité et de la justice. Ils n'étaient pas libéraux par système ; mais, à force d'être taquinés et harcelés, ils se sont mis à faire de la conciliation pour avoir la paix. Ils avaient aussi l'espoir de réunir par-là tous ceux de notre race sous un même drapeau. Et cette conciliation, à quoi a-t-elle abouti ? A contenter autant que possible de mauvaises convoitises, aux seuls dépens de l'Eglise et de ses droits.

Nous n'avons qu'à consulter notre législation sur la liberté des cultes et de la presse, sur le mariage et l'éducation, sur les corporations religieuses et leurs biens, sur les fabriques et leur régie, de même que sur les immunités ecclésiastiques, pour reconnaître les tristes fruits que le libéralisme a produits parmi nous. Sur tous ces points, rien qui satisfasse pleinement la conscience catholique : le législateur a toujours craint d'offusquer certains adversaires, en respectant tous les droits de l'autorité spirituelle et religieuse. Il a toujours cherché à marier, à fondre ensemble pour éviter les petites difficultés et les complications du moment, les prétentions les plus contradictoires de l'erreur et de la vérité, de l'injustice et du droit. Voilà pourquoi toutes ses œuvres portent un caractère de bâtardise.

On s'était si bien habitué à ce système, on le considérait comme un rouage si régulier, qu'une clameur aussi violente que ridicule accueillit la publication du programme catholique. Les évêques qui osèrent le recommander furent voués aux gémonies ; on leur cracha à la figure, le *Vœ pastoribus* de Jérémie, comme à des pasteurs qui faisaient périr et déchiraient leurs brebis. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ne s'étonnait pas d'une telle imprudence et qu'on paraissait même la souffrir avec une certaine satisfaction.

Et que demandait-il donc de si exorbitant ce programme catho-

lique, au sujet duquel on a fait tant de bruit ? Rien de plus que de respecter les lois de l'Eglise dans la confection des lois civiles, de corriger ce qu'il y avait de défectueux dans la législation en vigueur, et de suivre la décision des évêques dans toutes les questions où la religion serait intéressée. Pour des catholiques, il n'y avait certes pas là de quoi tant s'alarmer : par leur baptême, il s'étaient déjà strictement obligés à suivre ce programme. Ils refusèrent cependant de l'accepter pour la plupart, les uns, sous un prétexte, les autres, sous un autre ; mais, en définitive, parce-qu'ils trouvaient la besogne plus facile dans le champ des demi-mesures, des accommodements et des transactions que dans celui des principes immuables et inflexibles. Rien que ce fait suffit pour établir combien sont grands les ravages que le libéralisme catholique a exercés parmi nous. Mais il en est encore d'autres qu'il importe de remettre en mémoire.

Après que de malheureuses difficultés eurent éclaté dans le Nord-Ouest, à propos de l'annexion de ce territoire à la Puissance du Canada, n'essaya-t-on pas d'éluder l'accomplissement de la promesse que l'on avait faite d'obtenir amnistie complète pour tous les Métis, qui avaient pris part aux troubles ? Ces Métis, d'ailleurs, n'étaient aucunement coupables ; ils n'avaient fait qu'aimer et bien servir leur patrie ; autre raison de justice, par conséquent, de leur garantir la paix et la sécurité d'une manière efficace quelconque, ayant un nom quelconque, fut-ce même celui *d'amnistie.* Mais, quoique l'honneur et la justice réclamassent hautement en leur faveur, on leur fit la sourde oreille pour ne prêter attention qu'aux séduisantes inspirations du libéralisme. On se grossit outre mesure les difficultés qu'il y avait à vaincre pour tenir ferme dans la voie droite, et, après avoir reconnu qu'en théorie l'amnistie devait être accordée, on conclut qu'en pratique il était quasi impossible de songer à l'avoir.

A part quelques protestations isolées contre une conduite aussi pleine de faiblesse, on admit généralement qu'il fallait abattre pavillon devant les exigences des fanatiques d'Ontario, afin de conserver des alliances et un pouvoir dont on espérait tirer de précieux avantages plus tard. L'expérience a prouvé que loin d'avoir gagné par ces concessions à l'injustice, loin d'avoir amélioré

4

la situation, nous n'avons réussi, tout calcul bien fait, qu'à perdre beaucoup de l'influence que nous exercions dans le conseil de l'Etat.

Et, un peu plus tard, lorsque le fanatisme toujours croissant d'Ontario demanda la mise en jugement et l'exécution de Riel et de Lépine, comme meurtriers, quelle conduite tinrent nos hommes politiques et leurs nombreux partisans ? Ils manquèrent de nouveau de courage pour combattre l'injustice en face. Toute leur habilité consista à se tirer d'affaire par de misérables expédients. Au fond, ils donnèrent gain de cause aux orangistes ; mais pour avoir l'air de respecter cette justice qu'ils immolaient à leur politique d'accommodement, ils rejetèrent les formes brutales de l'exécution et leur en substituèrent de plus douces en apparence. Au nom du calme et de la paix à rétablir, de l'union à conserver entre le Haut et le Bas-Canada, ils votèrent donc pour l'exil de Riel et de Lépine, et la majeure partie de nos journaux célébra cet acte, le porta jusqu'aux nues comme un magnifique résultat de *cette politique de conciliation*, que la sagesse commandait de suivre. Et l'on viendra nous dire après cela que ce libéralisme n'est pas le libéralisme condamné par l'Eglise, mais que c'est du pur libéralisme politique qui ne s'attaque à rien de religieux !

Où le libéralisme catholique s'est encore librement donné carrière, c'est dans la solution des difficultés survenues au sujet des écoles du Nouveau-Brunswick. En réalité, qu'a-t-on fait de sérieux pour alléger les souffrances et les persécutions des pauvres catholiques de cette province ? Rien du tout. Après quelques larmes de crocodile versées sur leur sort, on s'est mis comme de plus belle à chercher les moyens de se débarrasser de cette affaire importune sans soutenir de luttes et de combats. On n'a jamais voulu aborder franchement la question ; on s'est constamment retranché sur un point qui l'écartait de vive force du champ de la discussion, afin de ne point perdre d'amis politiques, et l'on a toujours fait semblant de s'en occuper cependant, afin de se ménager les bonnes grâces des catholiques. En nageant ainsi toujours entre deux eaux, on a pris les moyens de faire déclarer à l'Angleterre qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir, et l'on dort tranquillement son sommeil depuis ce temps-là. Que les prêtres et les

évêques du Nouveau-Brunswick soient pillés au nom de la loi pour subvenir aux frais des écoles protestantes, qu'ils soient bafoués et mis en prison, on ne trouve pas qu'il faille se déranger pour si peu. On les a perdus de vue plus vite que le bal masqué du gouverneur Dufferin.

C'est donc à bon droit qu'ils s'appellent libéraux nos hommes qui veulent et qui font de la politique de conciliation, mais c'est à tort qu'ils prétendent n'être point de ces libéraux que le Pape a condamnés. Le simple exposé, si succinct qu'il soit, que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, ne permet point d'établir la plus légère différence entre les uns et les autres : ils se ressemblent au point d'être identiques. D'ailleurs, s'il pouvait rester quelque doute à cet égard, voici qui achèverait de le dissiper.

Notre parti libéral a une tête, c'est-à-dire des chefs, comme tous les partis. Or, cette tête, elle est formée de tous les libéraux impies ; c'est un fait notoire et incontestable, car on compte même de ces libéraux sur les banquettes ministérielles. Les choses étant ainsi, tous ceux qui les soutiennent et les supportent, qui leur prêtent un appui quelconque dans les affaires du parti, et ils sont en très-grand nombre, ne sont ni plus ni moins que des catholiques libéraux. Ils ont beau le nier, leur négation n'infirme en rien notre conclusion tirée rigoureusement de prémisses très-certaines. C'est en vain qu'ils allèguent pour leur défense qu'ils ne partagent point les idées impies de leurs chefs. On ne leur fait pas précisément ce reproche non plus. Ils les soutiennent, cela seul suffit. Le Pape n'a-t-il pas dit que les catholiques libéraux *ont horreur d'une erreur manifeste, mais que, par amour d'une fausse conciliation, ils favorisent de pernicieuses opinions et prêtent une main amie aux entreprises des pervers.* Si l'on comprend bien ces paroles qui sont si claires, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elles s'appliquent parfaitement à tous ceux qui suivent nos grands chefs libéraux et qui prennent pour devise : *Libéraux en politiques, mais catholiques en religion.* Il n'y a pas moyen qu'ils échappent à cette application. Ils tenteront, il n'y a pas de doute, de la repousser par des sophismes et des subterfuges, mais elle ne cessera point de les atteindre.

N'est-ce pas une honte pour nos libéraux, et une honte entachée d'une espèce d'apostasie, que de les voir toujours bras dessus bras dessous avec M. Huntington ministre, le soutenir, le défendre et se laisser guider par lui, quand il n'a rien désavoué de son fameux discours à St. André d'Argenteuil ? On a beau dire : tous les membres du cabinet demeurent responsables des paroles agressives qu'il a lancées là contre les catholiques, puisqu'ils continuent de le garder au milieu d'eux et de le traiter en frère. La répudiation, qu'ils ont faite de ce discours, n'est que pour la forme ; en bons libéraux, ils savent tout arranger pour vivre en parfait accord avec M. Huntington, qui ne modifie d'un iota ni ses plans ni ses manières de voir.

Comme nous sommes déchus, grâces aux funestes idées libérales ! Cette vivacité de foi catholique qui nous rendait si forts jadis, quoique nous fussions bien inférieurs par le nombre à ce que nous sommes aujourd'hui, disparait avec rapidité et en s'éteignant elle nous plonge dans une faiblesse mortelle. Nous ne sommes plus rien aujourd'hui, nous qui pesions tant dans la balance des destinées du Canada ; les libéraux nous ont transformés en simples mannequins que fait mouvoir, comme il l'entend, l'ennemi juré de notre langue, de nos institutions et de nos lois. La Province de Québec a perdu toute influence à Ottawa ; elle ne figure là que pour subir l'opération du pressoir. C'est un champ qu'on exploite sans miséricorde, duquel on soutire le plus possible sans prendre souci de l'engraisseur. Le premier gredin venu peut lui marcher dessus, et nos libéraux le tolèreront pour ne point souffrir l'ennui d'avoir maille à partir avec lui.

Voilà où nous en sommes rendus ! Il est probable que nous descendrons de plus d'un cran encore, puisque nous sommes obstinément d'avis que notre libéralisme n'est pas, comme celui d'Europe, de nature à porter préjudice à nos plus chers intérêts. Il y a bien pourtant un peu raison de s'en défier. Puisque les protestants cajolent ceux qui le professent, c'est mauvais signe et ça sent très-mauvais. Ces messieurs *n'offriraient* point leur main, si nos libéraux *ne leur avaient tendu* la leur. Nos pères auraient préféré être ensevelis tout vivants six pieds sous terre, plutôt que de mériter l'injure d'être regardés comme disposés à s'allier aux héréti-

ques dans le but de *combattre les prétentions* des évêques et des prêtres. Leurs fils, libéraux canadiens-français, sont dégénérés au point de pouvoir passer par une humiliation semblable, sans se croire le moins du monde offensés. Les protestants les jugent dignes d'être des leurs, de combattre à leurs côtés contre l'Eglise catholique, et ils ne protestent pas, les lâches qu'ils sont. Rien ne prouve mieux cette vérité que le protestantisme entre chez nous par la porte de la politique, et c'est le libéralisme qui lui ouvre cette porte.

XII.

Nous devons être maintenant convaincus, ou bien la conviction n'est plus possible, que le libéralisme catholique n'existe pas au Canada à l'état de pure chimère ou de vain fantôme, mais qu'il s'y trouve bien réellement et en de nombreux endroits. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ; le contraire seul serait surprenant, puisque nous avons depuis assez longtemps une école catholique libérale au milieu de nous, école qui a toujours travaillé avec ardeur à jouir d'un grand crédit et à implanter partout ses manières de voir. Cette école, qui n'est qu'une succursale de l'école présidée en France par Mgr. Dupanloup, le duc de Broglie, les comtes de Montalembert et de Falloux, visait à jouir de toutes les immunités. Généralement représentée, les jours de grand gala, par des hommes dont le caractère et la position commandaient le respect, on ne pouvait l'attaquer, pas même lui jeter un regard de travers, sans être rangé de suite parmi les indisciplinés, les insoumis, les perturbateurs de l'ordre public, les destructeurs de la paix et de la charité, les contempteurs de l'autorité et les ennemis de l'Eglise. Elle était donc en mesure de faire les meilleures affaires du monde et elle ne manqua pas de tirer bon parti de ses avantages.

Une question se présente ici. Comment une école catholique libérale, succursale de l'école de Montalembert, avait-elle pu se former parmi nous ? Ce fut tout probablement sans beaucoup de malice et comme par une espèce de hasard. Parceque les noms de Dupanloup, de Montalembert et de Falloux avaient beaucoup de retentissement, les quelques-uns des nôtres qui furent mis en rapport avec certains de ces personnages, dans une audience, par lettres ou autrement, se crurent singulièrement honorés. Les prenant pour des demi-dieux, ils recueillaient comme autant d'oracles ce qui tombait de leur plume ou de leurs lèvres. Qu'on ne l'oublie point ; de fort petites choses en apparence ont parfois de très-grosses conséquences pour le mal comme pour le bien. Les

liaisons les plus durables, comme les influences extrêmement importantes qui peuvent en résulter, sont assez souvent le fruit d'une rencontre fortuite et passagère ; l'histoire nous le dit presqu'à chacune de ses pages.

On s'est donc imaginé faire preuve de bon esprit et de bon goût en se nourrissant des écrits des catholiques libéraux français, en se faisant surtout l'abonné du *Correspondant*. Disposé d'avance à tout admirer, on n'a pas songé à se défier. On a donc accepté tout ce que disait le *Correspondant* comme mot d'Evangile ; c'est d'après lui qu'on a jugé les hommes et les choses, et c'est lui en particulier qui a inspiré cette horreur de Louis Veuillot qu'on ne cesse d'éprouver en certains quartiers. On a pris dans cette *Revue*, très-bien écrite d'ailleurs, et dans d'autres publications animées du même esprit, ces fausses idées de conciliation, cet amour aveugle des accommodements et des transactions qui nous rendent de si mauvais services au moment actuel. Tout naturellement, on n'a pas gardé pour soi seul ses impressions ; on a senti le besoin de les communiquer et peu à peu de faire une véritable propagande.

Maintenant que le jour commence un peu à se faire à propos du libéralisme catholique, si l'on se reporte à quelques années en arrière de soi et si on relit ce qui s'écrivait alors par des hommes vénérables, influents et généralement regardés comme professant une doctrine sûre, on admettra sans trop de difficultés, croyons-nous, que ce malheureux système a nécessairement beaucoup d'adeptes au Canada, beaucoup plus qu'on ne l'a cru d'abord. Comme nous ne saurions tout reproduire ce qu'il y a à citer, tant les pièces sont nombreuses, nous nous bornerons à remettre sous les yeux des lecteurs quelques extraits d'écrits qui lui permettront de bien juger de tout le reste.

Voulons-nous savoir comment un ecclésiastique, haut placé, savant, plein de vertus et infiniment recommandable sous tous les rapports, appréciait M. de Montalembert, formulant la quintessence du libéralisme catholique ? Relisons ce qui suit ; on y verra que le libéralisme catholique ressemble beaucoup à cette erreur capable de séduire les élus même, si elle ne l'est pas :

“ Il est un homme, écrit-il. dont le nom est *cher aux catholiques*, car il est *leur modèle par la vivacité de sa foi et l'ardeur*

de son zèle, et leur gloire par l'admirable talent qu'il a mis AU SECOURS DE L'EGLISE, je veux dire M. de Montalembert."

Après avoir célébré son homme au son de pareilles fanfares, le pieux écrivain cède la parole à M. de Montalembert, dont il veut qu'on écoute les enseignements avec un religieux respect, parce qu'il parle d'or à son avis. Or, voici les belles choses que disait M. de Montalembert :

" Si on pouvait supprimer la liberté de l'erreur et du mal, ce serait un devoir. Mais *l'expérience prouve* que, dans notre société moderne, on n'en peut venir à bout *sans étouffer également la liberté du bien. La liberté de conscience tourne aujourd'hui au profit de la religion.* Sans doute, il serait insensé de la proclamer dans les pays où elle n'existe pas, mais là où ce principe existe, où il a été *une fois inscrit dans les lois, gardez-vous de l'effacer, car il devient* LA SAUVEGARDE DE LA LOI ET LE BOULEVARD DE L'EGLISE."

Voilà la doctrine du maître ; voici maintenant les commentaires du disciple enthousiaste, disciple qui est à son tour un maître autorisé pour un très-grand nombre d'autres.

" L'Encyclique (de 1864) ne dit rien de ce qu'on lui fait dire. Dans un certain nombre d'Etats, une grande partie des sujets professent des religions fausses. Etablies depuis un temps plus ou moins long, *elles sont en possession de la liberté.* (C'est nous qui soulignons). Malgré ce que les erreurs qu'elles professent peuvent avoir de pernicieux, comme elles se rattachent en général aux doctrines révélées sur des points plus ou moins nombreux, les enseignements de la morale divine ne sont pas tous perdus pour elles, et ce qu'elles en ont conservé aide au maintien de la société. De plus, *le temps a rendu beaucoup moins hostiles* (?) les rapports entre leurs partisans et les membres de l'Eglise catholique. (Le *libéralisme* seul peut avoir aidé le temps dans le sens que l'on dit, car pour l'Eglise l'erreur est toujours la même). Eh bien ! dans un tel état de choses la liberté des cultes peut *et même* DOIT *être admise,* car elle est un *bien relatif.* En effet, la proscription de cette liberté serait d'abord chose impossible chez les gouvernements non catholiques ; chez ceux-ci, la liberté des cultes est toute en faveur de l'Eglise, qui ne saurait avoir rien de mieux à faire

que d'en profiter. Dans les gouvernements où la Foi domine et où cependant des sectes hétérodoxes ont des partisans plus ou moins uombreux, *la répression serait nécessairement odieuse :* elle violerait *des droits civils acquis depuis longtemps,* elle amènerait les plus grands troubles, et certainement elle ne ferait qu'augmenter l'opposition des dissidents à l'Eglise ; elle changerait en une haine violente, des dispositions qui n'ont point un caractère d'hostilité prononcée ; *elle retarderait ou empêcherait des conversions que la paix permet d'opérer ;* d'ailleurs, ce serait *un appel à la persécution contre les catholiques dans les pays où ceux-ci sont les plus faibles.* Puisqu'il en est ainsi, *il ne saurait s'agir de faire cesser cette liberté là où elle est établie.* Sans doute, elle est nuisible au salut des âmes ; mais enfin, vu l'état actuel de certaines sociétés, *la tentative de mettre en action le principe contraire serait un plus grand mal.* Donc, il n'a pas à être appliqué......

" *Attendre le calme* pour garder *la prudence,* agir avec précautions *à cause de la complication* qu'offre sur certains points de notre ordre légal *le mélange de cé qui est ecclésiastique et de ce qui est civil,* procéder avec mesure *pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens d'une autre croyance que,* dans notre état politique, *nous ne devons pas heurter,* dans l'intérêt même de nos droits religienx ; en un mot, tenir fortement aux principes catholiques, les exposer et les défendre sans cesse, mais *n'en presser* en certains cas l'application rigoureuse que *selon l'opportunité des circonstances,* non, cela ce n'est pas vouloir que l'Eglise soit l'esclave de l'Etat ; c'est au contraire *se montrer pénétré de l'esprit de l'Eglise elle-même,* qui affirme toujours hardiment ses droits, mais qui pour les faire reconnaître dans la pratique, procède avec une prudence, une temporisation, une tolérance qu'elle sait devoir servir à sa cause ; se montrant, en cela comme en tout le reste, animé de la sagesse divine, dont il est dit qu'elle atteint à sa fin avec force en disposant tout avec suavité."

Comme expression du libéralisme catholique, ce morceau est parfait. En somme, que dit donc notre écrivain, digne commentateur de Montalembert ? Il dit que c'est un devoir de s'abstenir de luttes, d'efforts et de combats pour convertir un monde qui

renie Dieu, et que si ce monde-là doit se convertir, *le calme et la paix* le convertiront. A ce compte-là, croisons-nous les bras, laissons faire et vogue la galère !

" Qu'on veuille bien, répondait quelqu'un avec beaucoup de force et d'esprit à notre écrivain catholique libéral, qu'on veuille bien se représenter les Apôtres au moment de leur dispersion *évangélique*, dans le conseil qui a précédé leur séparation de *missionnaires*, et qu'on suppose un instant que l'un d'eux ait tenu le langage suivant :

" Le Maître nous a dit : " Allez, enseignez toutes les nations, " baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. " Ceux qui croiront et seront baptisés, seront sauvés." Seulement, " rappelons-nous que nous avons à évangéliser des nations païennes. " N'allons pas *les froisser*, ni *les blesser*, de peur de *les heurter* " *dans leur croyance. Sachons attendre le calme pour garder* " *la prudence, agir avec précaution à cause de la complication* " *qu'offre sur certains points le mélange de ce qui est civil et de* " *ce qui est ecclésiastique ; procédons avec mesure pour ne pas* " *blesser la susceptibilité ombrageuse des païens que nous ne* " *devons pas heurter dans l'intérêt même de nos droits religieux ;* " *en un mot, tenons fortement aux principes catholiques, exposons-les et défendons-les sans cesse, mais n'en pressons en* " *certains cas l'application rigoureuse, que selon l'opportunité* " *des circonstances.* Ainsi, d'après les instructions divines, *tenons* " *fortement à l'Evangile, exposons-le et défendons-le sans cesse,* " *mais n'en demandons l'application rigoureuse que selon* " *l'opportunité des circonstances.* Autrement, nous pourrions " froisser, blesser, indisposer, mortifier, choquer, indigner, soulev[illegible] " irriter, ameuter, révolter, exaspérer, que sais-je [illegible] les " gouvernements, les politiques, les citoyens et on nous [illegible] une " guerre terrible ; on nous persécuterait, on nous imm[illegible]rait, on " nous détruirait. Il arriverait même qu'il nous suffirait d'ê[illegible] " connus comme fils de l'Evangile, pour que, sur le champ, on " nous destinât à la mort la plus cruelle. Or, vous comprenez-bien, " *Viri fratres*, que si on nous persécute ainsi, jamais nous ne pour- " rons nous multiplier, ni nous répandre dans les différents pays " pour y porter la bonne nouvelle. En toutes choses, attendons

“ *le moment opportun*, tant qu'il y aura sur la terre des *gouver-*
“ *nements* et des *citoyens* que nos doctrines pourraient choquer ;
“ *tenons ferme*, *exposons-les*, *défendons-les*, *sans cesse*, c'est-à-dire
“ ne demandons *aucune application rigoureuse*, reposons-nous,
“ dormons paisiblement et attendons le beau temps.”

“ Nous le demandons à tout homme sensé, un apôtre a-t-il pu tenir jamais un pareil langage ? Et si ce langage n'est pas possible, s'il est une dérision dans la bouche des disciples ayant reçu le Saint-Esprit, comment peut-il être dans la bouche de M*** ?

“ Les temps sont changés, dira-t-on, et il n'est plus question d'appeler sur les chrétiens l'horreur des persécutions de la primitive Eglise. Les temps sont changés ! Le monde n'a-t-il donc plus aujourd'hui besoin de la vérité ? Devons-nous, nous chrétiens, plus de ménagements aux impies et aux protestants du dix-neuvième siècle, que nos frères de la primitive Eglise n'en devaient aux impies et aux païens de leur temps ? Si, dans les premiers siècles de l'Eglise, il était toujours opportun de prêcher et d'appliquer l'Evangile, en vertu de quoi cette opportunité n'existe-t-elle plus ? ”

Nos catholiques libéraux ne peuvent se tirer de là ; quoiqu'ils fassent et de quelque façon qu'ils se démènent, ils y restent pris comme dans un étau.

Un autre admirateur de Montalembert, ecclésiastique aussi et chargé du haut enseignement de la jeunesse, parlait, dans une suite de leçons publiques sur le libéralisme, absolument dans le même sens que celui que nous venons d'entendre. Pour lui, il n'y avait de libéralisme condamné que le seul libéralisme impie ; quant au libéralisme catholique, qu'il ne nommait pas pour le faire mieux accepter, il le faisait miroiter aux yeux de son public comme le système que Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a constamment prêché dans toute sa conduite.

“ L'Eglise, dit-il, a le devoir de déclarer que ceux qui, d'une manière coupable, s'attachent à une religion fausse, sont hors de la voie du salut ; mais, tout en faisant cette déclaration, non-seulement elle tolère les hérétiques, mais elle les aime, leur fait du bien et s'efforce par tous les moyens possibles de leur procurer le salut, suivant en cela l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres,

qui ne se contentèrent pas de vivre en paix avec ceux qui persévéraient obstinément dans leurs erreurs, mais encore usèrent de bonté et de bienveillance pour SE LES CONCILIER......S'agit-il de rendre à tous les hommes les devoirs qui leur sont dûs au nom de la société et de l'humanité, comme à des frères par nature, et à des concitoyens par association, oh ! alors l'Eglise, sans égard à la diversité des symboles religieux, pratique cette tolérance qui n'est que justice et charité, et la prescrit à tous les degrés de l'échelle sociale...... Mais tout catholique, dira-t-on, comme l'Eglise ellemême, n'est-il pas engagée dans la lutte du bien et du mal ? Et ne doit-il pas tirer l'épée contre tous ceux qui professent l'erreur et font le mal ? L'Eglise est militante et *non emportée* ; militante pour sauver, *non pour perdre les âmes* ? ainsi doit-être tout catholique......L'Eglise traite officiellement avec les puissances hérétiques et schismatiques et respecte, sans distinction, les droits des nations. *Est-ce que l'Eglise fait par hasard violence aux hérétiques* qui sont sortis ou qui sortent de son sein ? *Sommes-nous donc au moyen âge* ?......Cette conduite de l'Eglise est précieuse pour nous ; elle nous apprend comment nous devons nous comporter dans nos relations sociales avec les concitoyens qui ne partagent pas nos croyances religienses."

Dans tout ce morceau, il n'est parlé que de tolérance, de ménagements, de conciliation, de rapports amicaux et fraternels, de paix et de charité. De luttes et de combats, il n'en est question que pour les blâmer, que pour les qualifier de *violences dignes du moyen-âge.* Au moyen de restrictions, d'énoncés incomplets, de propositions mal définies, d'affirmations vagues et parfois fausses, l'auteur défigure singulièrement le rôle de l'Eglise vis-à-vis des hérétiques et autres qui professent l'erreur. Il nous la peint comme faisant ses délices du libéralisme catholique. Il nous montre de plus sous un jour tout-à-fait étrange la conduite de Jésus-Christ et de ses apôtres à l'égard des contempteurs de la vérité. Dire que Jésus-Christ et ses apôtres *vécurent en paix avec ceux qui persévéraient* OBSTINÉMENT *dans leurs erreurs, et qu'ils usèrent de bonté et de bienveillance pour se les concilier,* c'est faire mentir l'Evangile et l'histoire. Jésus-Christ n'a eu que des paroles de malédictions pour les Scribes et les Pharisiens orgueilleux, qui

s'obstinaient dans leurs erreurs, et il a été si loin de vivre en paix avec eux qu'ils l'ont persécuté tout le temps de sa vie publique, et ont fini par obtenir qu'il fut crucifié. Les apôtres ont suivi l'exemple de leur divin Maître ; ils n'ont point fait de conciliation, et parcequ'ils ne voulaient point en faire, ils ont été traqués comme des bêtes fauves, chassés de ville en ville et sont morts de mort violente.

Il faut de toute nécessité que le libéralisme catholique ait été bien en faveur pour avoir eu d'aussi graves et d'aussi respectables organes ; il n'a pu, d'un autre côté, que devenir de plus en plus populaire, après avoir été solennellement prêché et représenté par eux comme le véritable épanouissement d'une religion toute d'amour. Aussi, presque partout dans la presse canadienne, il y avait avalanches de productions libérales. Quand les produits indigènes étaient épuisés, on avait recours à l'étranger. C'est ainsi que l'*Evènement*, le *Journal de Québec* et d'autres journaux ont promené par tout le pays les thèses libérales de Mgr. d'Orléans, de Montalembert et surtout le très-fameux *Manifeste* du *Correspondant*. C'était un véritable sabbat, et malheur à qui l'eut troublé ! Qui aurait voulu protester contre la diffusion d'une pièce libérale de Mgr. d'Orléans ou de l'officine du *Correspondant*, n'aurait pas manqué d'être immédiatement mis au ban de l'empire, après avoir été décrété d'insurrection.

Comme on l'imagine bien, un semblable état de choses n'a pas pu durer sans porter des fruits abondants. Il a donc été entendu que les ménagements, les transactions sur les principes, les accommodements entre la vérité et l'erreur, l'iniquité et la justice, seraient à l'ordre du jour. Plus que cela ; on en est venu à cette conséquence qu'il n'est plus permis d'appeler les choses par leur vrai nom, que l'on écrive ou que l'on parle. Remarquons toutefois que cela n'a lieu que dans les cas où l'on a des démêlés avec les ennemis de la vérité et du bien ; il est strictement défendu de leur parler franc et de les traiter comme ils le méritent. Aller contre cette défense, c'est manquer de modération, faute grave, s'il en fut. L'erreur et le mal, pour avoir leurs coudées franches, tranforment en gros mots et en injures les termes qui ne pèchent que par trop d'indulgence. Lorsqu'il est question d'eux, il faut avoir de la

tendresse dans la voix, du miel sur les lèvres et des mots doucereux au bout de la plume.

Quant à ceux qui aiment la vérité et la justice et qui les défendent, ils n'ont droit à aucun ménagement, parcequ'eux-mêmes manquent totalement de modération, ne sachant pas taire ou déguiser cette vérité qui est si souvent importune. Et aussi l'on n'omet point de les râcler d'importance. Ainsi le veulent la modération et la charité du monde moderne.

Si le monde fut un jour surpris de se réveiller arien, nous serons nous aussi, lorsque la lumière aura chassé toutes les ténèbres qui nous enveloppent, fort étonnés de nous trouver, à peu près tous tant que nous sommes, entachés de libéralisme. Lorsqu'on vit sans précautions dans un milieu empesté, il est impossible de n'en point ressentir de funestes atteintes. Le bon sens le dit et l'expérience le prouvera avant longtemps peut-être.

La conclusion à tirer de ce chapître, c'est que, si l'on recueille ce que l'on a semé, comme le libéralisme catholique d'Europe a été semé à pleines mains au Canada, il faut nécessairement en recueillir en abondance. Ceux-là seuls protesteront contre cette conclusion, qui seront les fruits mûrs du libéralisme catholique.

XIII.

Parallèle et Résumé.

Il y a deux espèces de libéralisme, comme nous l'avons longuement établi : le libéralisme impie et le libéralisme soi-disant catholique.

Le libéralisme impie se formule dans la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* Il veut la licence sous le nom de liberté, et il proclame la complète indépendance de l'Etat vis-à-vis de Dieu et de son Eglise. Liberté de conscience, liberté des cultes, liberté de la presse ; en un mot, liberté de tout dire et de tout faire, voilà ce qui le constitue. C'est l'ennemi juré de l'Eglise et il travaille à la détruire.

Le libéralisme catholique est l'attitude lâche et craintive que prennent de nombreux catholiques en face des exigences des libéraux impies. Il consiste à leur faire des concessions, à entrer en accommodement avec eux, à les ménager, soit en taisant ou en voilant la vérité, soit en tolérant ou en appuyant l'injustice ; pour les favoriser, il interprète, en outre, les vrais principes de façon à concilier les droits de la justice et de la vérité avec les prétentions de l'erreur et du mal, et cela, sous prétexte de pratiquer la charité, de faire régner la paix, d'aplanir les obstacles qui s'opposent au bien et d'épargner à l'Eglise de sanglants outrages et des maux sans nombre. Il se donne donc comme étant animé des plus pures intentions et comme plein du désir de servir l'Eglise de la manière la plus efficace, eu égard aux conditions dans lesquelles le monde actuel l'a placée.

Nous avons déjà vu que Pie IX a très-clairement distingué ces deux espèces de libéralisme dans sa réponse aux catholiques du Cercle de St. Ambroise, à Milan. Il faisait de nouveau cette distinction quelques mois plus tard, en écrivant à Mgr. l'évêque de Quimper un bref dont voici un extrait :

" Les catholiques pourraient trouver *une voie glissante vers l'erreur* dans ces opinions *soi-disant libérales,* qui sont accueillies

par beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux, dont par conséquent la religion et l'autorité peuvent très-facilement attirer à eux les esprits et les incliner vers des opinions très-pernicieuses. Avertissez donc, vénérable frère, les membres de l'association catholique que, dans les occasions nombreuses où nous avons repris les sectateurs des opinions libérales, *nous n'avons pas eu en vue* **CEUX QUI HAISSENT L'EGLISE**, *et qu'il eut été inutile de désigner*, **MAIS BIEN CEUX QUE NOUS VENONS DE SIGNALER**, lesquels, conservant et entrenant *le virus caché des principes libéraux* qu'ils ont sucé avec le lait, *sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste et n'est pas*, suivant eux, *nuisible à la religion*, l'inoculent aux esprits et propagent ainsi les semences de ces révolutions dont le monde est depuis longtemps ébranlé."

A toutes les condamnations que le Pape a fulminées contre le libéralisme, on oppose toujours, comme fin de non-recevoir au Canada, que le libéralisme condamné est le seul libéralisme européen, lequel diffère essentiellement du libéralisme canadien.

Nous avons démontré que cette distinction n'a pas l'ombre de raison d'être, et que le libéralisme européen ne forme avec le libéralisme canadien qu'un seul et même libéralisme.

En Europe, le libéralisme impie se confond avec les principes de 89, contenus dans la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Il a pris naissance à propos de politique, une assemblée politique l'a formulé, et il continue de vivre et d'agir dans le milieu politique. Lorsqu'on a des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre, l'on ne saurait entretenir de doute à cet égard.

Au Canada, dans le monde politique, les principes de 89 sont professés par un certain nombre de canadiens-français, comme l'attestent des documents publics, et par une masse de protestants. Les protestants, qui ne sont pas révolutionnaires, sont inconséquents. Ne reconnaissant d'autre autorité que celle de leur raison, ils sont les ennemis jurés de l'Eglise et de ses libertés. Pour eux, les droits de l'homme et du citoyen sont les plus sacrés des droits.

Donc, identité parfaite entre le libéralisme impie d'Europe et le libéralisme impie au Canada.

Quant au libéralisme catholique, qui n'est que le fruit de

l'influence pernicieuse que le libéralisme impie exerce sur les enfants de l'Eglise, il se trouve en Europe chez les hommes qui, pour avoir la paix avec les impies sur le terrain politique, transigent d'une façon ou d'une autre sur les principes, et qui consentent, par leur silence ou autrement à tous les sacrifices qu'on exige d'eux, au détriment de la vérité et de la justice, dans l'espoir d'éviter par là des luttes et des combats qui entraîneraient, à leur avis, de très-graves inconvénients. Il se trouve, d'après le Pontife infaillible, chez ces " catholiques pieux qui, pleins de complaisance " pour leur sens propre, interprètent largement les enseignements " apostoliques, afin de les faire concorder à peu près avec leurs " sentiments personnels ; qui ne haïssent pas l'Eglise, mais qui, " faisant profession d'amour et de respect pour elle, semblent " consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux, quoiqu'ils " pervertissent néanmoins sa doctrine et son esprit, en carressant " les opinions *soi-disant libérales* ; qui, sous le voile spécieux du " zèle et de la charité, prêtent une main amie aux entreprises des " pervers ; qui rejettent avec horreur toute erreur manifeste ; " mais qui, par amour d'une fausse conciliation, favorisent de " très-pernicieuses opinions ; qui vont criant le mot PAIX par tous " les lieux, et qui ne connaissent pas même les conditions de la " paix, laquelle consiste dans *le calme de l'ordre vrai et parfait* ; " qui, pendant qu'ils font accroire qu'ils pourvoient à la paix, " répandent les dissensions parmi les frères, et affaiblissent l'énergie de l'unité que les ennemis cherchent à entamer ; qui, enfin, " sans s'en apercevoir, favorisent du mieux qu'ils peuvent la " causes des adversaires." (Extraits de brefs et de discours.)

Le libéralisme catholique, tel qu'il existe en Europe avec les caractères que lui assigne le Pape, existe-t-il aussi au Canada ? Très-certainement, oui ; et nous l'avons prouvé. Nous avons, en effet, des hommes, et en grand nombre, qui, tout en se disant bons et pieux catholiques, tendent néanmoins, par amour d'une fausse conciliation dans les questions politiques, une main amie aux libéraux avancés et aux protestants. Les faits qui le prouvent sont nombreux et ont eu beaucoup de retentissement parmi nous ; impossible de les nier par conséquent. Il n'y a pas à nier non plus que les idées catholiques libérales européennes sont depuis long-

temps prêchés au Canada, sur tous les tons et sous toutes les formes, depuis la thèse de théologie jusqu'à l'article de journal.

D'où il faut conclure que le libéralisme catholique européen et le libéralisme catholique canadien diffèrent entre eux comme *blanc bonnet et bonnet blanc*, c'est-à-dire qu'ils ne diffèrent pas du tout et qu'ils ne sont qu'une seule et même chose.

D'où il faut conclure encore que, si le libéralisme européen est condamné par l'Eglise dans son ensemble et sa généralité, comme tout le monde l'admet, le libéralisme canadien l'est aussi et de la même manière.

Ces conclusions sont corroborées par le fait que tous nos hommes les plus instruits et les mieux pensants, ayant à leur tête l'épiscopat canadien tout entier avec l'immense majorité du clergé, reconnaissent que le libéralisme qui règne ici est le même que celui qui exerce tant de ravages en Europe, et que conséquemment toutes les condamnations pontificales fulminées contre le libéralisme lui sont rigoureusement applicables et doivent lui être appliquées. Cette preuve d'autorité est si forte qu'elle seule suffit pour démontrer la vérité de la thèse que nous soutenons.

Nos libéraux savent tout cela aussi bien que nous ; ils n'ont voulu établir de différence entre le libéralisme d'Europe et le libéralisme du Canada que pour garder une attitude et tromper un certain nombre de crédules. S'ils sont de bonne foi dans leurs opinions, pourquoi tiennent-ils si soigneusement caché à leurs lecteurs ou à leurs auditeurs tout ce que le Pape a dit du libéralisme ? Eux, qui s'accrochent à toute parole d'un évêque et même d'un simple prêtre, lorsqu'elle semble leur être favorable, ne devraient-ils point essayer au moins de commenter en leur faveur les paroles du Chef de l'Eglise ? Ils s'en gardent bien, car ces paroles sont si claires et frappent avec tant d'aplomb, qu'ils se sentent écrasés. Mais alors qu'ils se rendent, et qu'en acceptant la vérité avec l'humble soumission de la foi, ils renoncent à ces misérables moyens par lesquels ils travaillent à perdre les âmes pour avoir des partisans et se repaître dans leur orgueil.

Ils n'ignorent pas non plus que le libéralisme condamné est politique, car enfin ils savent lire puisqu'ils écrivent, et ils ont dû lire les brefs et les discours de Pie IX. Or, les paroles de Pie IX

leur permettaient-elles de soutenir, comme ils ont fait, que le libéralisme au Canada ne pouvait être condamné, et cela, par la raison qu'il était *purement* politique ?

Prétendre que le libéralisme au Canada est purement politique et qu'il n'est point condamné comme politique, est doublement faux.

Il n'y a pas plus de libéralisme *purement politique* au Canada qu'en France et qu'en Belgique, et nous l'avons irréfutablement démontré en démontrant la parfaite identité du libéralisme d'ici et du libéralisme de là. Il est politico-religieux.

Le libéralisme condamné est le libéralisme qu'on appelle politique, qui a toujours une face religieuse ; le Pape le déclare expressément.

" Les doctrines catholiques libérales, dit-il au Cercle de St. Ambroise à Milan, *favorisent les envahissements de l'autorité séculière* dans les choses spirituelles, ou au moins *portent à tolérer les lois les plus iniques.*" Evidemment, il ne peut être ici question que de politique en rapport avec la religion.

A la députation française, il fait entendre ces mémorables paroles en juillet 1871 : " Ce que je crains, c'est *cette malheureuse politique, le libéralisme catholique.*" Donc, *libéralisme catholique* n'est que l'équivalent, le synonyme de *politique qui s'attaque à la religion.*

Répondant à une adresse des Cercles catholiques de Belgique, le 8 mai 1873, Pie IX dit encore : " Les catholiques libéraux inclinent à se mettre au service, *ou de César,* ou de ceux qui inventent des droits *en faveur de la fausse liberté.* Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie *pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Evangile* LE PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE *et pour établir* l'ordre et la *tranquilité.*" Ici encore, ces paroles ne peuvent avoir trait qu'à la politique.

Enfin, dans le bref adressé au congrès catholique de Florence, le 9 septembre 1875, Pie IX nous peint de nouveau le libéralisme catholique sous les couleurs politiques : " Prenez garde, dit-il, qu'il se glisse parmi vous de faux frères, c'est-à-dire ceux qui, étant imbus d'idées fausses, ne tiennent pas compte ou ne s'apercoivent pas du caractère spécial, de l'habileté et de la malice des *révolutions*

actuelles, se croient sages et estiment qu'on peut concilier des principes contraires, et *moyennant tel ou tel pacte politique*, établir la concorde entre les amis de la religion et ses adversaires les plus acharnés, comme si pour guérir une plaie qui atteint les sources même de la vie, il suffisait d'un léger pansement."

Ainsi, qu'il s'adresse aux Français, aux Belges ou aux Italiens, le Pape parle toujours du libéralisme catholique dans les mêmes termes généraux ; il le représente toujours comme un poison mortel caché dans la politique. Il n'y a donc pas à objecter que le Pape n'a en vue que certaines manières d'être du libéralisme catholique, lesquelles ne se seraient manifestées que dans certaines circonstances particulières. Il faut de plus admettre que le libéralisme condamné est bien réellement le libéralisme politique.

" Repoussez donc toujours loin de vous, conclut Pie IX, les très-funestes embûches du catholicisme libéral, lesquelles ou rendraient inutiles vos fatigues et votre zèle, ou diminueraient votre vigueur, ou rendraient stériles vos efforts."

XIV.

QUELLE EST LA MALICE DES OPINIONS CATHOLIQUES LIBÉRALES.

Que le libéralisme catholique soit une erreur, il n'est pas permis d'en douter, puisqu'il est condamné comme tel par le Pape.

Que cette erreur soit grave, il n'est pas permis d'en douter non plus, car, pour la qualifier, le Pape emploie des expressions très-sévères ; et, pour en inspirer de l'horreur, il nous dit que les conséquences qu'elle entraîne sont des plus funestes. Or, une erreur qui est sévèrement qualifiée par le Saint-Siége, et qui, de plus, nous est signalée comme très-funeste dans ses conséquences, ne peut-être que d'une extrême gravité.

Pour mieux convaincre les lecteurs de cette importante vérité, nous allons leur remettre sous les yeux les paroles de Pie IX.

" Les opinions catholiques libérales sont des opinions équivoques et captieuses, introduites par une fausse philosophie et propagées par les charmes trompeurs de la liberté." (Bref aux rédacteurs du *Catholique*, 4 nov. 1868.)

" L'erreur des catholiques libéraux est pleine d'embûches.' (Bref à M. de Cannart d'Hamale, 8 mai 1873.)

" Les opinions catholiques libérales sont très-pernicieuses." (Bref à Mgr. de Quimper, 28 juillet 1873.)

" Vous avez moins à redouter de l'impiété que d'un *groupe ami*, composé d'hommes imbus de cette doctrine équivoque." (Bref au comité d'Orléans, 9 juin 1873.)

" Les opinions catholiques libérales ont ouvert à l'impiété et à la révolte une large voie." (Bref aux rédacteurs du *Catholique*, 4 nov. 1868.)

" L'erreur des catholiques libéraux est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parcequ'elle se recouvre du voile spécieux du zèle et de la charité." (Bref à M. de Cannart d'Hamale, 8 mai 1873.

" Les principes libéraux sont les semences de ces révolutions dont le monde est depuis longtemps ébranlé." (Bref à Mgr. l'Evêque de Quimper, 28 juillet 1873.)

“ Les très-funestes embûches du catholicisme libéral rendent inutiles nos fatigues et notre zèle, diminuent notre vigueur ou rendent inutiles nos efforts.” (Bref au Congrès catholique italien de Florence, 9 sept. 1875.”)

“ Les catholiques libéraux répandent les dissensions parmi les frères, (surtout en prêchant une fausse paix, une fausse modération) affaiblissent l'énergie de l'unité que les ennemis cherchent vainement à entamer, et favorisent du mieux qu'ils peuvent la cause des adversaires. (Même bref.)

“ Ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, le libéralisme politique, qui détruirait la religion... Il faut sans doute pratiquer la charité, faire ce qui est possible pour ramener ceux qui sont égarés ; mais pour cela, il n'est pas besoin de partager leurs opinions.” (Réponse à la députation française, juillet 1871.)

“ Les catholiques libéraux sont bien plus dangereux et mènent à une ruine plus inévitable que des ennemis déclarés...Ils secondent les efforts des impies et se présentent sous des dehors de probité et d'orthodoxie, qui séduisent les amateurs imprudents de la conciliation et qui trompent les hommes honnêtes..... Ils dévisent les esprits, brisent les liens de l'unité et affaiblissent les forces qui devraient s'unir dans des efforts communs pour repousser les attaques des adversaires. (Réponse aux Catholiques du cercle de St. Ambroise, à Milan, 6 mars 1873.)

Qui oserait dire, après avoir entendu des paroles aussi graves, aussi sévères et signalant de tels dangers, qu'il n'y a pas de mal ou qu'il n'y a que faute légère, tout au plus, à professer le libéralisme catholique ? Non, le mal qu'il y a à professer le libéralisme catholique n'est pas léger ; il est excessivement grave, et, comme le dit si bien Mgr. Gaume dans son *Petit Catéchisme du Syllabus*, “ les catholiques libéraux, hypocrites qui veulent, comme les Jansénistes, demeurer dans le sein de l'Eglise SANS LUI APPARTENIR, *ne peuvent pas plus être absous que la peste.*

Maintenant, une question se présente ; avec les documents que nous avons en main, il est bien permis d'essayer de la résoudre. A quelle catégorie d'erreurs se rattachent les opinions catholiques libérales ? Faut-il les regarder comme hérétiques ou bien les ranger parmi les erreurs qui *approchent de l'hérésie*, qui *sentent*

l'hérésie, qui sont *suspectes d'hérésie,* ou bien parmi les opinions qui sont dites *impies, téméraires, mal sonnantes ?*

Dans sa réponse au Cercle de St. Ambroise, à Milan, réponse qui fait autorité, pour sûr, puisque copie en a été transmise à tous les évêques du monde catholique pour leur servir d'enseignement, le Saint Père s'exprime ainsi : " Les opinions catholiques libérales sont un moyen par lequel on s'efforce de faire régner l'union entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'iniquité...... par lequel on veut servir deux maîtres. *Non desunt qui...societatem nectere conantur inter lucem et tenebras ac participationem inter justitiam et iniquitatem per doctrinas quas dicunt catholico-liberales, quaeque pernisississimis fretæ principùs... animos in obsequium, ant saltem tolerontiam iniquissimarum legum perinde inclinant, ac si scriptum non esset :* Nemo potest duobus dominis servire."

Les doctrines libérales contredisent donc formellement, d'après une très-claire déclaration du Pape, les vérités contenues dans ces passages de nos Saintes Ecritures : *Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quœ enim participatio justitiœ cum iniquitate ? ant quœ societas luci ad tenebras ?......Nemo potest duobus dominis servire.* Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles ; car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? quel commerce peut exister entre la lumière et les ténèbres ?......Personne ne peut servir deux maîtres.

Or, toute doctrine, qui contredit certainement, directement et immédiatement une vérité ou des vérités révélées que l'Eglise propose de croire, est une doctrine hérétique. Donc les doctrines catholiques libérales, que Pie IX nous montre en opposition certaine, directe et immédiate avec des vérités révélées, que l'Eglise nous ordonne de croire, sont vraiment hérétiques.

Il est vrai que le Pape ne s'est pas servi du mot même *hérétique* pour les noter ; mais il a fait l'équivalent, en mettant en relief leur manière d'être par rapport à des vérités très-clairement contenues dans le dépôt de la révélation. Cette manière d'être n'est autre qu'une contradiction formelle.

Le Père commun des fidèles, qui procède toujours avec une extrême mansuétude, à l'exemple du divin Sauveur qu'il repré-

sente, nous signale d'abord la perversité des doctrines libérales. Il ne condamne pas encore les catholiques libéraux comme hérétiques, quoiqu'ils aient des opinions véritablement entachées d'hérésie. Comme plusieurs peuvent être et sont réellement de bonne foi, il leur donne le temps de reconnaître leur erreur et de a répudier. Mais lorsqu'il jugera qu'ils ont été suffisamment avertis, il prononcera l'anathème contre eux, s'ils s'opiniâtrent à ne pas vouloir appartenir à l'Eglise, et les déclarera ouvertement rebelles et séparés de la communion des saints.

Si on le considère attentivement, le libéralisme catholique apparait à nos yeux comme une des formes multiples du protestantisme, ni plus ni moins. Et un fait qui démontre bien la grande affinité de cette erreur avec le protestantisme, c'est que les catholiques-libéraux, là où ils sont en contact journalier avec les protestants, comme au Canada, par exemple, sont tout de feu quand il s'agit de prendre les intérêts de ces derniers ; ils préviennent même leurs objections et vont au-devant de leurs désirs. Réciproquement, les protestants éprouvent une grande tendresse de cœur pour les catholiques libéraux ; ils les regardent comme des alliés précieux, comme des frères ; ils les défendent contre les condamnations de l'Eglise et leur proposent de faire cause commune avec eux pour la combattre.

Bien aveugles ceux qui ne verraient dans ces faits qu'une signification sans importance. *Qui se ressemble, s'assemble,* dit le proverbe. Si les libéraux n'avaient rien de commun avec les protestants, il n'y aurait pas entre les uns et les autres la bonne intelligence que l'on remarque.

Pour nous conformer aux recommandations de Pie IX, soyons plus que jamais sur nos gardes. *Défions-nous des faux frères qui vont partout criant le mot* PAIX. *Ils répandent les dissensions parmi nous, affaiblissent et même brisent les liens de l'unité, et favorisent la cause des adversaires.* Telles sont les instructions que nous donne le Chef de l'Eglise ; il faut s'y conformer, et si quelqu'un, fut-ce même un *ange,* venait nous prêcher le contraire, nous devrions lui dire *anathème.*

Conclusion.

D'après tout ce que nous avons exposé, nous sommes donc en droit de conclure que le libéralisme en général, c'est la liberté du mal et de l'erreur, affirmé, surtout en politique, comme nécessaire au complet développement de la vie sociale, ou favorisée d'une façon quelconque et dans une mesure quelconque, comme étant un bien pour l'Eglise et pour l'Etat dans notre monde moderne.

Quant au libéralisme catholique en particulier, si l'on n'en veut une définition plus développée, nous dirons que c'est l'erreur de ceux qui prétendent que le citoyen ou l'homme d'Etat peut, dans le but de faire régner la concorde, la charité et la paix, et de mieux favoriser par là les progrès de la société moderne et les intérêts de l'Eglise, sacrifier en tout ou en partie, sur le terrain politique, les droits de la vérité et de la justice, lorsqu'ils sont contestés par l'iniquité ou par l'erreur.

Il suit de là que l'erreur libérale est à la fois religieuse et politique. Considérée dans les circonstances qui l'ont fait naître, dans ses moyens d'action, dans le milieu ou elle vit et se meut, elle est politique ; mais, considérée dans ses principes et sa doctrine, elle est religieuse, en ce sens qu'elle s'attaque à des vérités que l'Eglise nous enseigne et nous ordonne de croire.

De même que la société est en même temps civile et religieuse, sans néanmoins cesser d'être une seule et même société ; civile, si on l'envisage sous un rapport ; religieuse, si on l'envisage sous un autre ; de même aussi, le libéralisme ne cesse pas d'être *un* parce-qu'il a deux faces, l'une politique, l'autre religieuse, lesquelles vont toujours ensemble et ne peuvent être séparées que par une pure abstraction de l'esprit.

En d'autres termes, le libéralisme n'est pas *purement politique*, puisqu'il est condamné par l'Eglise, et que l'Eglise ne condamne que ce qui attaque la religion de près ou de loin, d'une façon ou d'une autre ; il n'est pas *purement religieux* non plus, puisqu'il travaille à changer les conditions d'existence de l'ordre social et politique, la nature des rapports qui doivent exister entre l'Eglise

et l'Etat. D'où il faut conclure que le libéralisme est une erreur politico-religieuse.

Toute erreur est subtile et tend à se déguiser, à cacher sa malice, à se rendre insaisissable. Le libéralisme, ayant une face politique, profite de cette heureuse manière d'être pour donner le change sur ce qu'il est en réalité. Il n'expose que cette face au grand jour et tient soigneusement l'autre dans l'ombre ; par cette ruse, il espère écarter les entraves qui s'opposent à l'exécution de ses desseins. A ceux qui l'accusent de miner sourdement la religion, il réplique d'un air indigné : " Mais non, mille fois non. Vous ne me connaissez pas et vous me calomniez. Voyez mes couleurs ; elles sont purement politiques. " Plusieurs s'en laissent imposer par cette démonstration. Trompés par ce qui frappe d'abord leurs regards, ils n'ont pas la pensée de porter plus loin leurs investigations, et ils s'imaginent tout bonnement que le libéralisme est un système purement politique, au moyen duquel on travaille à procurer à tous sans distinction la plus grande somme possible de bien-être matériel.

Mais plus l'erreur et le mal emploient de ruses et font d'efforts pour s'implanter au milieu de nous, plus aussi nous devons faire bonne garde et les combattre avec énergie. Que rien ne puisse lasser notre persévérance dans la lutte, aujourd'hui surtout que l'on cherche, comme dit Pie IX, " à réaliser ce rêve détes-
" table, si souvent réprouvé et condamné, d'après lequel le
" pouvoir civil serait la source de tout droit, et l'Eglise elle-
" même, par conséquent, soumise à l'omnipotence de l'Etat.
" Or, continue le saint Pontife, il n'y a pas un chrétien qui
" ne sache d'abord que Notre-Seigneur Jésus-Christ, *à qui*
" *tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre*, a transmis ce
" pouvoir à son Eglise, et cela précisément pour qu'elle enseignât
" tous les peuples de l'univers sans l'autorisation et même malgré
" l'opposition des princes ; et ensuite, qu'il a condamné, sans en
" excepter les rois, tous ceux qui refuseraient d'écouter l'Eglise
" et d'ajouter foi à ses enseignements. " (Bref aux catholiques allemands, 11 février 1871).

Que tous les partisans de l'influence indue, et que tous ceux qui ne veulent pas de l'autorité de l'Eglise en politique, méditent

sérieusement ces paroles ; elles s'adressent à eux. Celles qui suivent ne les regardent pas moins ; elles se trouvent dans le même bref.

" Les catholiques ne sauraient défendre doctrine et les droits " de l'Eglise, ainsi que le *libre exercice de ses droits dans le* " *domaine de la vie publique*, S'ILS NE FRANCHISSENT PAS " L'ÉTROITE LIMITE DES CHOSES SAINTES, pour s'opposer, par " tous les moyens que fournit la constitution, à la domination de " l'arbitraire, et à cette foule de lois injustes que l'on dirige contre " l'Eglise.

" En effet, quand tous les droits de l'autorité ecclésiastique " sont foulés aux pieds ; quand la liberté de l'exercice du saint " ministère est comprimée ; quand on ferme la bouche au sacer- " doce, si le peuple catholique, fort de son droit sacré, ne se lève " tout entier pour protéger sa religion, il n'y aura plus personne " qui soit assez puissant pour résister efficacement, sur le terrain " de la légalité, aux adversaires de l'Eglise et pour la défendre " contre l'arbitraire. "

Puisqu'il en est ainsi, c'est donc un grave devoir pour tout catholique de s'abstenir de favoriser les libéraux de quelque manière que ce soit ; par conséquent, on ne doit jamais appuyer de son vote ceux qu'ils portent aux élections comme leurs candidats. Voici, à ce propos, le cas que pose le chanoine Labis qui a été honoré par le Pape d'un bref très-flatteur, pour avoir écrit un livre intitulé : *Le Libéralisme.* Ce que nous citons est un extrait de ce livre.

" Supposons un électeur qui donne son vote à un libéral. Il n'agit point par hostilité contre l'Eglise ou la religion, mais par un motif honnête, réel ou supposé, par exemple, pour plaire à un homme puissant de qui il dépend, ou en vue d'obtenir un emploi, ou simplement parceque, dans sa persuation, les intérêts matériels du pays sont mieux administrés par le parti libéral. Un tel électeur pèche-t-il gravement, et faut-il l'en avertir ? "

A cette question, voici comment répond notre auteur :

" 1o. Il est indubitable que cet électeur est coupable en appuyant un candidat indigne et en sacrifiant les intérêts religieux et moraux du pays aux intérêts matériels. Or, en pareil cas, il est

extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de décider si la faute n'est que vénielle ou si elle est mortelle. Sa coopération, peu notable prise isolément, sera peut-être d'un grand poids, eu égard à l'écart peu considérable des voix données à chaque candidat, ce que d'ordinaire on ne peut calculer d'avance. Il s'expose donc à commettre un mal très-grave, et s'y expose sans raison suffisante. Par là seul il pèche mortellement, et son pasteur doit l'en avertir, d'autant plus qu'il y a ici obligation de prendre le parti le plus sûr, puisqu'il s'agit de poser un acte périlleux pour les intérêts de la religion et de la société.

" 2o. Une autre considération qui n'est ni moins grave ni moins décisive vient corroborer cette solution. La société est aujourd'hui plus que jamais divisée en deux camps : les uns sont pour Jésus-Christ et son Eglise, les autres sont contre lui. Or, dans ces conjonctures, il n'est plus permis à un catholique de rester neutre.... Si l'indifférence n'est pas permise, si elle est taxée de complicité, à plus forte raison la connivence avec l'ennemi, si peu influente qu'elle soit, est une trahison qui mérite la peine capitale."

Le chanoine Labis pose un autre cas.

" Un représentant a publiquement prononcé des discours impies, voté des lois contraires aux droits de l'Eglise, et il ne se prétend pas coupable de ce chef. "

Que faire alors ? Voici la réponse :

" Il n'en a pas moins contracté l'obligation de désavouer publiquement ses assertions et ses votes. Et le directeur de sa conscience doit l'en instruire et l'avertir que cette réparation pour le passé comme le bon propos pour l'avenir sont les conditions indispensables d'une absolution valide aux yeux de Dieu.

" Il y a cependant des mesures à garder, me dit-on ; il faut prendre garde qu'en voulant trop avoir on ne vienne à tout perdre.

" Si vous reprenez, au sujet de son libéralisme, tel homme puissant et influent, il deviendra hostile au clergé et entraînera les notables avec lui. Comme il ne me consulte pas, je ne lui parle de rien et nous vivons en bonne intelligence ; il fréquente l'Eglise et les sacrements, et tout le monde l'imite. "

— " Je ne sais s'il y a lieu de se féliciter du résultat. N'est-il pas acheté au prix des principes ? Vous craignez de tout perdre

en ouvrant la bouche ; mais ne voyez-vous pas que, grâce à ce silence *prudent*, votre paroisse est livrée sans défense au libéralisme, envahie par les mauvais journaux, pervertie par ces fausses doctrines qui sont une source permanente d'attentats contre l'Eglise et de division dans la société ?

" Tout le monde fréquente encore les sacrements ?—Est-ce un bien ? N'est-ce pas plutôt un scandale et un sujet d'affection, pour les personnes religieuses et éclairées, que de voir les sacrements fréquentés par ceux qui pactisent ouvertement avec les ennemis de l'Eglise et de notre sainte religion.

" Après tout, il ne vous est pas permis de garder le silence, bien qu'on ne vous interroge pas. Vous croiyez choisir le moindre mal et vous vous trompez : vous manquez tout bonnement à une obligation grave, celle d'avertir et d'instruire ; vous êtes prévaricateur, en administrant les sacrements à ceux qui en sont indignes, et vous allez à l'encontre de l'Apôtre qui dit : *Non faciamus mala ut eveniant bona*.... Il est facile de vivre en paix avec tout le monde et de passer pour accommodant, en laissant chacun vivre à sa guise. Est-ce ainsi que vous l'entendez ? "

" Supposons enfin, dit encore le chanoine Labis, supposons chez quelques-uns cette ignorance invincible, au moins relativement à certains droits de l'Eglise, à certains devoirs envers elle ou envers la patrie, ou à certaines défenses, comme celle de lire tel ou tel journal ; peut-on laisser ces catholiques dans l'ignorance qui les sauve, ou faut-il les instruire ?

" Il faut certainement les instruire, car leur ignorance, supposé qu'elle les sauve individuellement, n'en cause pas moins le plus grave préjudice à des tiers, qui sont scandalisés de leur manière d'agir, à la société, à la religion et à l'Eglise, qui en sont troublées et bouleversées. En effet, d'après les principes admis par tous les moralistes, le confesseur doit avertir et instruire le pénitent qui est dans l'erreur ou l'ignorance de ses devoirs, lorsque cette erreur ou cette ignorance, quoiqu'invincible, tourne au détriment du bien public, et cela, disent les théologiens, *quand même le confesseur n'aurait pas lieu d'espérer que son avertissement sera bien reçu ;* il doit pareillement l'avertir lorsque son ignorance, quelle qu'elle soit, peut devenir une occasion de péché mortel pour lui-même, ou

un sujet de scandale soit pour ses enfants ou ses domestiques, soit pour ses subordonnés, soit pour les fidèles en général. Or, ce sont là précisément les cas dans lesquels se trouvent tous ceux dont nous parlons.

" Par exemple, un catholique est abonné, sans autorisation ni raison suffisante, à un jonrnal libéral ; il en a sucé le poison sans s'en douter, et, tout imbu déjà de faux principes, il soutient de bonne foi, dans son ignorance, que son journal n'est pas mauvais, ou bien, s'il en discerne plus ou moins les erreurs ou les vices, qu'il n'en subit pas l'influence, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il se croit permis de continuer son abonnement. — Il est évident qu'il se trompe, et on doit l'avertir de l'obligation de renoncer à ce journal, sous peine de ne pouvoir être admis aux sacrements. Sa bonne foi a pu l'excuser de péché, mais n'empêche pas le scandale et ne dispense pas de le réparer et d'y mettre fin. "

Combattons donc le libéralisme de toutes nos forces et en toutes circonstances. C'est l'ennemi qui a juré notre ruine, et si nous ne le terrassons pas pendant l'heure décisive et solennelle que nous traversons, c'en sera bientôt fait de nous et de notre nationalité. Nous avons été forts et invincibles jusqu'à ces derniers temps, rien n'a pu nous entamer, grâce à cette sève catholique si vigoureuse qui a continué de circuler dans le magnifique arbre que nos pères ont planté, et qu'ils ont arrosé de leurs sueurs et du plus pur de leur sang. Aujourd'hui, malheureusement, nous nous sentons faiblir et nous chancelons, comme si nous étions pris de vestige. D'où vient ce mal étrange ? D'un poison mortel, le libéralisme, qui s'est insensiblement introduit dans les veines de notre corps social. Depuis l'instant fatal où ce poison nous a été inoculé, l'union, qui faisait notre gloire et notre force, a cesser d'exister, et nous avons la douleur de constater que les tristes effets du libéralisme, tels que signalés par le Chef infaillible de l'Eglise, se font terriblement sentir parmi nous : *il a divisé les esprits, brisé les liens de l'unité et affaibli les forces qui devaient s'unir dans des efforts communs pour repousser les attaques des adversaires.*

L'union, à laquelle ne cessent de nous convier les libéraux en nous pressant d'accepter leurs principes, ne serait que la consommation du mal, car il n'y a d'union possible que dans la vérité.

Pour avoir l'union, il faut de toute nécessité rejeter l'erreur qui est un dissolvant, et ne point craindre de recourir aux remèdes violents, s'ils sont nécessaires. Que chacun se fasse soldat, à l'heure qu'il est, et qu'il s'attaque à l'ennemi, ce dernier gémira, sans doute, criant qu'on trouble l'ordre et la paix ; mais nous lui répondrons que nous allons à l'ordre, puisque nous déclarons la guerre au mal et à l'erreur, qui sont le désordre par excellence, et que nous aimons la paix, puisqu'après avoir conquis l'ordre nous voulons nous y reposer dans un calme parfait.
